

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 12 MARS 2018



La saison est terminée, les travaux de la requalification de la place Perrière ont redémarré depuis le 16 avril 2018.

La gare routière, le bâtiment comprenant l'accueil de l'office du tourisme, le bowling, le snack bar panoramique et le musée seront donc prêts pour l'hiver 2018-2019.



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2018

L'an deux mille dix huit

Le 12 mars à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH , maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD GEDDA Isabelle, EMPRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelyne, FERRARI Valérie, LIZEROUX Marion, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, DANCRE Francis, KOUMANOV Stefan, LUISSET René, OUGIER Pierre, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe (pouvoir à GONTHIER Pierre)

Mme MARCHANT MAILLET Patricia, conseillère municipale (pouvoir à FERRARI Valérie)

MM. BLANCHET Jean-Luc (pouvoir à RENAUD Daniel), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à BUTHOD GARCON Freddy), RICHERMOZ Roland (pouvoir à FAVRE Anthony), conseillers municipaux

Absents :

Mme BERTRAND Chantal, conseillère municipale

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, Tardy Lionel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Martine HOEN est élue secrétaire de séance

Finances

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET GÉNÉRAL

Madame Séverine BRUN explique que l'exercice budgétaire 2017 du budget général de La Plagne Tarentaise vient de s'achever. Il se termine sur un résultat très satisfaisant de 9 349 575,53 euros, soit un résultat net après financement des reports d'investissement de 5 735 059,55 euros (pour mémoire 5 454 000 euros en 2016 soit une amélioration des résultats). Elle présente ensuite le compte administratif 2017 du budget Général de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2017	CA 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	20 716 299,00 €	18 126 259,99 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	20 716 299,00 €	22 443 866,62 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		4 317 606,63 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	30 739 155,00 €	17 934 508,73 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 739 155,00 €	22 966 477,63 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		5 031 968,90 €
TOTAL FONCT + INVEST		9 349 575,53 €

Concernant le budget Général, monsieur Joël OUGIER SIMONIN fait part de sa contrariété suite au montage financier et juridique du projet immobilier «le lodge 1961» de Plagne Centre. Il s'interroge également sur la manière dont ont été gérés les travaux du parking de Plagne 1800. Madame Séverine Brun rappelle que ce point devrait plutôt être évoqué au moment des débats relatifs au budget Parking. Monsieur Joël Ougier Simonin répond que, pour lui, ces deux projets sont liés puisque les remblais du chantier du projet immobilier ont servi pour le parking de Plagne 1800. Monsieur le maire rappelle que les remblais du chantier des Lodges et du terrassement de la Plagne Perrière ont effectivement été réutilisés pour le parking de Plagne 1800 et ajoute que ce remblai était donc gratuit pour la collectivité.

Monsieur Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2017.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du Budget Général de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, Pour : 39, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

Avant de passer au vote des comptes administratifs eau et assainissement 2017, madame Séverine BRUN explique que les résultats globaux (fonctionnement et investissement) font ressortir un résultat pour le budget eau de 726 117,51 euros et pour le budget assainissement de 1 059 797,89 euros. Les résultats par communes déléguées font ressortir d'importants écarts, liés notamment à l'absence depuis 2016 de subventions du budget général aux budgets annexes. Madame Séverine BRUN rappelle qu'un comité de pilotage a été mis en place et travaille sur la mise en cohérence de ces budgets et sur la politique tarifaire de ces services.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET EAU

Madame Séverine BRUN présente le compte administratif 2017 du budget Eau de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2017	CA 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	631 665,21 €	458 651,51 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	631 665,21 €	681 235,22 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		222 583,71 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	811 002,27 €	86 465,20 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	811 002,27 €	589 999,00 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		503 533,80 €
TOTAL FONCT + INVEST		726 117,51 €

Monsieur Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2017.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du Budget annexe Eau de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, Pour : 40)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame Séverine BRUN présente le compte administratif 2017 du budget Assainissement de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2017	CA 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	511 231,43 €	385 534,78 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	511 231,43 €	479 895,15 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		94 360,37 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 235 976,00 €	93 642,25 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 235 976,00 €	1 059 079,77 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Excédent		965 437,52 €
TOTAL FONCT + INVEST		1 059 797,89 €

Monsieur Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2017.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du Budget annexe Assainissement de la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 40, Pour : 40)

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET DES PARKINGS

Concernant le budget des Parkings, madame Séverine BRUN explique que l'achat de 52 places de stationnement par la commune de Macot amène un besoin en financement de 184 001,80 euros pour 2017 et de 103 738,10 euros pour 2018 (soit un total de 287 740 euros) s'expliquant par le fait que cet achat sera intégralement autofinancé (pas d'emprunt). Une subvention du budget général sera donc prévue au BP 2018 pour 287 740 euros pour alimenter ce budget. Cette subvention permet d'éviter un déséquilibre budgétaire sur ce budget annexe qui conduirait à obliger la fixation de tarifs beaucoup trop importants (rappel : l'équilibre budgétaire est réalisé sur 5 mois de recettes uniquement). Le résultat agrégé du budget annexe des parkings se termine sur un résultat global positif avec un excédent de 224 119,68 euros en fonctionnement et un déficit de 170 618,50 euros, soit un résultat global positif (fonctionnement et investissement) de 53 501,18 euros.

Madame Séverine BRUN présente le compte administratif 2017 du budget des Parkings de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2017	CA 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	462 262,00 €	209 203,07 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	462 262,00 €	433 322,75 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		224 119,68 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	583 403,00 €	474 966,49 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	583 403,00 €	304 347,99 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Deficit		-170 618,50 €
TOTAL FONCT + INVEST		53 501,18 €

Monsieur Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2017.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du Budget annexe des Parkings de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, Pour : 39, Contre : 1 Joël Ougier Simonin)

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BIENS DU REVERS

Monsieur Anthony FAVRE explique que ce budget concerne des pâturages situés de l'autre côté du Col de la Chiaupe et du Glacier de Bellecôte. Les recettes de ce budget proviennent principalement des redevances des remontées mécaniques transitant par Champagny. Les dépenses sont constituées par l'aménagement des voies carrossables et de l'investissement sur les halles de La Chiaupe. Il présente le compte administratif 2017 du budget annexe Biens du Revers de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2017	CA 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 475,00 €	1 199,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 475,00 €	38 108,57 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		36 909,57 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	31 561,00 €	18 225,36 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 561,00 €	1 735,55 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : Deficit		-16 489,81€
TOTAL FONCT + INVEST		20 419,76 €

Monsieur Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2017.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du Budget annexe Biens du Revers de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, Pour : 40)

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET CINÉMAS

Monsieur Anthony FAVRE explique que les résultats 2017 du budget annexe des cinémas présentent un excédent global de 18 207,57 euros, l'exercice s'entendant avec 11 mois de fonctionnement pour un cinéma (Montchavin) et 1 mois (décembre) avec 3 cinémas. Le budget primitif 2018 tiendra compte des 3 cinémas pour la période de janvier à avril, puis 2 à partir du 1er mai (fin de la gestion du cinéma de Bellecote). Monsieur Anthony FAVRE ajoute qu'un seul cinéma sur La Plagne va simplifier la gestion car le projectionniste a connu, cette saison, de nombreuses mésaventures suite à l'envoi des films codifiés à la mauvaise salle ; entraînant l'annulation de séances ou le transfert des clients d'une salle à l'autre à la dernière minute. Monsieur Anthony FAVRE rappelle que ces structures sont indispensables au fonctionnement de la station.

Il présente le compte administratif 2017 du budget des cinémas de La Plagne Tarentaise qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2017	CA 2017
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	69 850,00 €	55 810,80 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	69 850,00 €	74 018,37 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : Excédent		18 207,57 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 900,00 €	894,46 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 900,00 €	894,46 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT		0,00 €
TOTAL FONCT + INVEST		18 207,57 €

Jean Luc BOCH ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2017.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du Budget annexe des cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 40, Pour : 40)

Madame Séverine BRUN indique que les comptes de gestion ont été contrôlés conjointement par madame la trésorière et par le service financier, et il ressort que les comptes de gestion sont parfaitement conformes aux comptes administratifs présentés.

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA PLAGNE TARENTOISE — BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2017 du budget Général de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 41, pour : 41)

8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA PLAGNE TARENTOISE — BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2017 du budget annexe eau de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 41, pour : 41)

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA PLAGNE TARENTOISE — BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2017 du budget annexe de l'Assainissement de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 41, pour : 41)

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA PLAGNE TARENTOISE — BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2017 du budget annexe Parkings de La Plagne Tarentaise tel que dressé par le receveur. (Votants : 41, pour : 41)

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA PLAGNE TARENTOISE — BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2017 du budget annexe Biens du Revers de la commune déléguée de Bellentre tel que dressé par le receveur. (Votants : 41, pour : 41)

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA PLAGNE TARENTOISE — BUDGET ANNEXE CINÉMA

Le conseil municipal approuve le compte de Gestion 2017 du budget annexe cinéma de Montchavin comme dressé par le receveur. (Votants : 41, pour : 41)

Madame Séverine BRUN explique que l'ensemble des résultats constatés constituent l'autofinancement 2017, et serviront entre autre à financer les investissements prévus aux Budgets Primitifs 2018. C'est pour cette raison que la commission des finances fait le choix, chaque année, de faire approuver les résultats de l'exercice écoulé lors du même conseil municipal que le vote des budgets, permettant ainsi une visibilité parfaite des équilibres financiers des différents budgets.

Les résultats seront pour 2018 réaffectés par commune déléguée, comme cela a été convenu dans la charte de fonctionnement, la ventilation de la comptabilité par commune sera maintenue jusqu'au 31/12/2018, le conseil municipal ayant acté, lors du vote du DOB (05/02/2018) que le Budget 2019 serait présenté de manière agrégée (hormis les investissements maintenus par commune déléguée).

Madame Maryse BUTHOD n'a pas le souvenir que le conseil municipal ait validé cette disposition. Monsieur le maire rappelle que l'agrégation des budgets à partir du 1er janvier 2019 e a été présentée lors du vote du débat d'orientation budgétaire et donc transmise à tous les conseillers municipaux dans la note de synthèse du conseil municipal. Madame Séverine BRUN ajoute que la présentation du budget 2019 de manière agrégée a été aussi évoquée lors des commissions finances. Monsieur Richard BROCHE est d'accord avec madame Maryse BUTHOD et ne se rappelle pas avoir voté ce choix. Madame Maryse BUTHOD souhaiterait que les budgets soient conservés par commune déléguée jusqu'en 2020 comme cela avait été convenu au départ. Madame Séverine BRUN explique que seule la présentation du budget fonctionnement sera agrégée, le budget investissement continuera à être présenté par commune déléguée. Monsieur Daniel RENAUD confirme qu'il a bien été acté en commission finances comme en conseil municipal l'agrégation du budget fonctionnement en 2019. Monsieur le maire explique qu'il n'est pas possible de revenir sur cette décision qui a été validée par le conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire voté en février 2018. Monsieur Anthony FAVRE insiste sur le fait que la présentation des budgets ne sera agrégée qu'à partir de 2019. En 2018, la commune de La Plagne Tarentaise fonctionne comme en 2017.

13. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 : BUDGET GÉNÉRAL

Madame Séverine BRUN expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice 2017, pour le budget Général laissent apparaître les excédents suivants (ventilés par commune déléguée) :

Résultat	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan	La Plagne Tarentaise
Fonctionnement	1 256 784,90 €	476 716,34 €	2 472 829,86 €	111 275,53 €	4 317 606,63 €
Investissement	2 142 965,03 €	45 170,69 €	2 673 042,04 €	170 791,14 €	5 031 968,90 €

Ce qui donne un résultat de total fonctionnement + investissement de 9 349 575,53 euros pour La Plagne Tarentaise, qu'il proposé d'affecter comme suit :

Résultats	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan	La Plagne Tarentaise
Résultats de Fonctionnement	1 256 784,90 €	476 716,34 €	2 472 829,86 €	111 275,53 €	4 317 606,63 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	500 000,00 €	75 000,00 €	350 000,00 €	25 000,00 €	950 000,00 €
Réserve pour le financement des Investissement (1068)	756 784,90 €	401 716,34 €	2 122 829,86 €	86 275,53 €	3 367 606,63 €
Dont Financement des Reports 2017 : investissement	261 077,88 €	26 445,92 €	621 013,86 €	32 936,28 €	941 473,94 €
Résultats d'Investissement	2 142 965,03 €	45 170,69 €	2 673 042,04 €	170 791,14 €	5 031 968,90 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	2 142 965,03 €	45 170,69 €	2 673 042,04 €	170 791,14 €	5 031 968,90 €
dont financement des reports 2017 : Investissement	0,00 €	0,00 €	2 673 042,04 €	0,00 €	2 673 042,04 €

Le conseil municipal :

Approuve l'affectation des résultats de clôture 2017 du budget général et décide d'affecter les 4 317 606,63 euros de résultat de fonctionnement comme suit :

- 950 000,00 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002 – Résultat antérieur reporté) ;
- 3 367 606,63 euros d'excédent de fonctionnement en réserve pour le financement des investissements 2018 - (1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé), dont 941 473,94 euros pour le financement des restes à réaliser 2017 reportés en 2018 ;

Approuve l'affectation des résultats de clôture 2017 du budget général et décide d'affecter les 5 031 968,90 euros de résultat d'investissement comme suit :

- 5 031 968,90 euros d'excédent d'investissement en résultat reporté d'investissement (001 – résultat antérieur reporté) dont 2 673 042,04 euros pour le financement des restes à réaliser 2017 en 2018. (Votants : 41, pour : 41)

14. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 : BUDGET ANNEXE EAU

Pour le budget eau 2018 de La Plagne Tarentaise, madame Séverine Brun propose d'affecter les 726 117,51 euros de résultats 2017 comme suit :

Résultats	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan	La Plagne Tarentaise
Résultats de Fonctionnement	188 961,08 €	70 219,05 €	-49 645,61 €	13 049,19 €	222 583,71 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	188 961,08 €	70 219,05 €	-49 645,61 €	13 049,19 €	222 583,71 €
Résultats d'investissement	355 018,49 €	33 544,68 €	56 572,62 €	58 398,01 €	503 533,80 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	355 018,49 €	33 544,68 €	56 572,62 €	58 398,01 €	503 533,80 €
dont financement des reports 2017 : Investissement	57 199,41 €	6 885,00 €	11 900,00 €	14 315,96 €	90 300,37 €

Le conseil municipal prend acte des résultats de clôture 2017 du budget eau et décide d'affecter au budget eau de La Plagne Tarentaise les résultats suivants :

- 222 583,71 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002 – Résultat antérieur reporté) ;
- 503 533,80 euros d'excédent d'investissement en recettes d'investissement 2018 (001 - Résultat antérieur reporté) dont 90 300,37 euros pour le financement des restes à réaliser 2017. (Votants : 41, pour : 41)

15. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Pour le budget assainissement 2018, madame Séverine BRUN propose d'affecter 1 059 797,89 euros de résultats 2017 de la manière suivante :

Résultats	Bellentre	La Côte d'Aime	Macot La Plagne	Valezan	La Plagne Tarentaise
Résultats de Fonctionnement	75 553,02 €	9 693,86 €	60 368,27 €	-51 254,78 €	94 360,37 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	75 553,02 €	9 693,86 €	60 368,27 €		94 360,37 €
Résultat reporté de fonctionnement Deficit (D002)				51 254,78 €	
Résultats d'investissement	881 535,86 €	17 182,97 €	13 254,00 €	53 464,69 €	965 437,52 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	881 535,86 €	17 182,97 €	13 254,00 €	53 464,69 €	965 437,52 €
dont financement des reports 2017 : Investissement	0,00 €	4 144,00 €	0,00 €	0,00 €	4 144 €

Le conseil municipal prend acte des résultats de clôture 2017 du budget eau et assainissement et décide d'affecter au budget Assainissement de La Plagne Tarentaise les résultats suivants :

- 94 360,37 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002 – Résultat antérieur reporté)
- 965 437,52 euros d'excédent d'investissement en recettes d'investissement 2018 (001 - Résultat antérieur reporté), dont 4 144,00 euros destinés au financement des Restes à Réaliser 2017. (Votants : 41, pour : 41)

16. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 : BUDGET ANNEXE PARKING

Madame Séverine BRUN expose au conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 224 119,68 euros et que le résultat de clôture de la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 170 618,50 euros (soit 53 501,18 euros)

il est proposé d'affecter le résultat 2017 de la manière suivante :

- 36 876,25 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002) ;
- 187 243,43 euros d'excédents de fonctionnement en autres réserves (1068) pour le financement du déficit d'investissement (170 618,50) et des reports 2017 en 2018 (3 241,63) ;
- 170 618,50 euros de déficit d'investissement reportés en 2018 ;

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2017 du budget annexe parking comme annoncée ci-dessus. (Votants 41, pour : 41)

17. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 : BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS

Monsieur Anthony FAVRE expose au conseil municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 36 909,57 euros et que le résultat de clôture de la section d'investissement laisse apparaître un déficit de 16 489,81 euros, soit un résultat de 20 419,76 euros. Il propose d'affecter les résultats comme suit :

- 16 909,57 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002) ;
- 20 000,00 euros d'excédent de fonctionnement affectés en réserve (1068) pour le financement du déficit d'investissement reporté
- 16 489,81 euros de déficit d'investissement en résultat reporté d'investissement (001) (financés par une partie du résultat de fonctionnement 2017 affecté au 1068)

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2017 du budget Annexe des Biens du Revers comme annoncée ci-dessus. (Votants 41, pour : 41)

18. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 : BUDGET ANNEXE DES CINÉMAS

Concernant le budget des cinémas, monsieur Anthony FAVRE indique que le résultat 2017 s'élève à 18 207,57 euros et propose de l'affecter comme suit :

- 17 000,00 euros d'excédent de fonctionnement en résultat reporté de fonctionnement (002) ;
- 1 207,57 euros d'excédent de fonctionnement en réserve destinée au financement des investissements 2018 (1068) ;

Le conseil municipal approuve l'affectation des résultats de clôture 2017 du budget annexe cinéma comme annoncée ci-dessus. (Votants 41, pour : 41)

Concernant les restes à réaliser 2017, madame Séverine BRUN informe le conseil municipal que le détail est annexé aux documents, avec répartition de ces restes à réaliser par commune déléguée. Elle rappelle que les restes à réaliser prennent en compte les engagements non soldés au 31 décembre 2017, les travaux dont la réalisation sera effective en 2018, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues.

Ils s'élèvent à

- 7 340 940,83 euros pour le budget général
- 3 241,63 euros pour le budget annexe des parkings
- 90 300,37 euros pour le budget annexe de l'eau
- 4 144,00 euros pour le budget annexe assainissement

Elle indique que ces restes à réaliser font l'objet d'une délibération distincte pour chaque budget, et seront réaffectés en 2018 avec les recettes correspondant à leur financement (à distinguer des « nouveaux » crédits inscrits au BP 2018).

19. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Madame Séverine BRUN expose que le montant de 7 340 940,83 euros correspondant aux restes à réaliser du budget général s'équilibre par :

- l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement 2017 au financement des reports (cf. délibération 2018-061 du 12 mars 2018 portant affectation des résultats 2018) : pour 941 473,94 euros et d'une partie du résultat d'investissement 2017 au financement des reports : pour 2 673 042,04 euros

soit un total de : 3 614 515,98 euros

- les restes à réaliser en recettes pour un moment total de 3 726 424,85 euros

Le conseil municipal approuve le montant de 7 340 940,83 euros « des restes à réaliser » 2017 en dépenses et recettes au budget général. (Votants : 41, pour : 41)

20. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Le conseil municipal approuve le montant de 3 241,63 euros « des restes à réaliser » 2017 en dépenses et recettes au budget Parkings. (Votants : 41, pour : 41)

21. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER BUDGET ANNEXE EAU LA PLAGNE TARENTOISE

Le conseil municipal approuve le montant de 90 300,37 euros « des restes à réaliser » 2017 en dépenses et recettes au budget Eau. (Votants : 41, pour : 41)

22. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA PLAGNE TARENTOISE

Le conseil municipal approuve le montant de 4 144,00 euros « des restes à réaliser » 2017 en dépenses et recettes au budget Assainissement. (Votants : 41, pour : 41)

23. VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES POUR 2017

Monsieur le maire rappelle que les deux orientations fiscales arrêtées par le conseil municipal de La Plagne Tarentaise sont d'une part la volonté du conseil municipal de ne pas augmenter la pression fiscale des administrés et d'autre part le dispositif de lissage des taux pour une durée de 12 ans voté et mis en place depuis 2017.

Cette décision politique va limiter au maximum l'impact fiscal pour les contribuables tout en permettant de conserver les recettes de la collectivité. Monsieur le maire propose ainsi pour 2018 de ne pas augmenter les taux communaux de la Fiscalité Directe Locale conformément à la décision du conseil municipal du 03 octobre 2016, et d'appliquer le dispositif d'harmonisation des quatre taxes directes locales sur une durée de 12 ans.

Dans le cadre de la mise en place de ce dispositif, monsieur le maire explique qu'un mécanisme de calcul fiscal assez complexe permet de conserver l'intégralité de la recette fiscale pour la collectivité, tout en corrigeant l'effet de la variation progressive des taux pour les contribuables. La combinaison de ce mécanisme et de la politique d'abattement décidée par le conseil municipal, permet de corriger les effets du lissage des taxes directes locales. L'opération sera donc proche de zéro pour les contribuables de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire tient donc à rassurer le conseil municipal, et précise que les taux votés ne sont pas significatifs car ils doivent tenir compte des explications et corrections telles que mentionnées. Il s'agit en effet de «taux cibles» calculés par la Direction des Services Fiscaux dans le cadre de cette harmonisation des taux sur 12 ans.

Une fois ces explications apportées, monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver les taux de contributions directes locales pour 2018 ci dessous :

Taxes	TAUX communaux «cibles» 2018
Taxe d'habitation	13,65 %
Taxe foncière (bâti)	14,44 %
Taxe foncière (non bâti)	143,48 %
Contribution foncière des entreprises	29,45 %

Le conseil municipal approuve les taux des contributions directes locales pour 2018 pour La Plagne Tarentaise. (Votants : 41, pour : 41)

Madame Séverine BRUN informe le conseil municipal que les budgets sont votés par chapitre, et que pour 2018 les budgets sont présentés par commune historique et pour chaque budget.

Elle rappelle également que le conseil municipal, lors du vote du Débat d'Orientation Budgétaire (05/02/2018) a acté le principe d'une présentation sous forme de budget unique à partir du 1er janvier 2019 (hormis pour l'investissement qui restera distinct pour les 4 communes historiques, permettant ainsi de suivre le PPI pour chaque commune déléguée et pour chaque budget).

24. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2018

Madame Séverine BRUN indique que le budget 2018 de la Plagne Tarentaise a été élaboré à partir des éléments de la prospective présentée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire au conseil municipal du 05 février 2018.

Cette prospective est issue des propositions des communes déléguées, et le Budget primitif 2018 de La Plagne Tarentaise est donc le résultat de l'agrégation des budgets des communes déléguées. Ce document et ses équilibres ont été débattus lors des commissions de finances et de certains conseils communaux, et lors de ces réunions, tous les points ont pu être abordés, toutes les modifications demandées ont été effectuées, dans la mesure bien entendu où elles restaient en accord avec la prospective, et toutes les questions ont pu être posées lors de ces diverses réunions. Madame Isabelle Girod-Gedda indique que contrairement à ce qui est écrit dans la délibération, aucun débat sur le budget 2018 n'a eu lieu dans les conseils communaux de Bellentre. Elle annonce qu'elle s'abstiendra car elle ne souhaite pas voter un budget auquel elle n'a pas participé. Elle demande également que les tableaux joints dans la note de synthèse soient plus lisibles pour l'année prochaine.

Monsieur Anthony FAVRE confirme qu'il n'a pas convoqué de conseil communal en février car, par expérience et compte tenu de la saison, le nombre de participants est très faible à cette période. Monsieur Anthony FAVRE rappelle que des élus de Bellentre siègent à la commission finances de La Plagne Tarentaise et ont donc eu accès à toutes les informations concernant le budget.

Madame Séverine BRUN demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2018 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 21 039 760,00 € sont prévus en dépenses et 21 039 760,00 € en recettes
- En investissement : 24 398 977,00 € prévus en dépenses et 24 398 977,00 € en recettes.

Monsieur Richard BROCHE demande que la phrase mentionnant le point sur l'agrégation des budgets de fonctionnement en 2019 soit ajoutée dans le compte rendu du conseil municipal du mois de février dans la partie du débat d'orientation budgétaire afin que cela soit bien clair pour tous les élus.

A la lecture du résultat de clôture 2017 excédentaire du budget général, monsieur Richard BROCHE ne comprend pas pourquoi les élus souhaitent maintenir l'emprunt d'un million quatre cent mille euros au budget 2018. L'excédent du budget de fonctionnement pourrait largement compenser cet emprunt.

Monsieur Richard BROCHE souhaite également évoquer la subvention exceptionnelle que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP) doit verser à l'Office du Tourisme. Il avait demandé à l'office du tourisme et au SIGP d'attendre que les budgets soient actés dans les différentes communes avant de voter celui de l'office du tourisme. Concernant le coût de 143 000 euros d'heures supplémentaires à régulariser depuis 2012, monsieur Richard BROCHE indique que, lors du précédent mandat, les élus avaient souhaité que ces heures soient lissées sur plusieurs années afin de ne pas augmenter le budget de la structure. Enfin, il trouve anormal que la somme demandée à La commune de La Plagne Tarentaise par le SIGP, soit prise uniquement sur le budget de la commune déléguée de Macot La Plagne et non sur celui de la commune déléguée de Bellentre. En conseil syndical, il avait bien été mentionné que cette subvention serait prise en charge par l'ensemble des communes supports de station. Compte tenu de ces éléments, il ne souhaite pas voter le budget.

Concernant l'emprunt, monsieur le maire explique que celui-ci est seulement inscrit au budget, mais non contracté pour le moment. Il rappelle que les sommes provenant de la taxe de séjour sur les locations Airbnb et les recettes à venir pour les droits de mutation suite au classement de la commune ne sont pas inscrites au budget et devraient permettre d'éviter le recours à l'emprunt.

Monsieur le maire rappelle également que le souhait de ce mandat a toujours été de calculer les dépenses de l'année à venir au maximum et les recettes au minimum afin de limiter les décisions modificatives et les déficits budgétaires. Concernant l'office du tourisme, monsieur le maire explique qu'il a été décidé avec l'ensemble des élus du conseil syndical de verser une subvention exceptionnelle afin que cette structure puisse repartir sur de saines bases. De même, les droits de mutation que la commune va percevoir chaque année compenseront largement la subvention exceptionnelle de 2018.

Monsieur Richard BROCHE convient que le budget de l'office du tourisme dépend du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne mais ce dernier ne peut financer cette structure sans l'aide des communes. Il serait donc plus logique que les subventions exceptionnelles obtiennent d'abord l'accord des conseils communaux.

Monsieur René ALLAMAND indique que le syndicat intercommunal peut tout à fait demander ces montants sans l'accord préalable des communes s'agissant d'une dépense obligatoire à la charge de la collectivité. Monsieur Richard BROCHE s'étonne de cette réponse qui signifierait donc que l'office du tourisme peut demander le budget qu'il souhaite et les communes auraient l'obligation d'abonder financièrement. Monsieur René ALLAMAND rappelle que les communes sont représentées au sein du conseil syndical et que ces élus rapportent les demandes à leurs conseils respectifs. Les communes continueront toujours à être consultées même si elles n'ont pas l'obligation de délibérer.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN félicite monsieur le maire sur les actions qu'il a engagées pour récupérer des recettes (Taxe de séjour Airbnb, droits de mutation...). En revanche, il indique que les licenciements opérés en 2017 ont été coûteux pour la structure de l'office du tourisme. Les élus des communes auraient dû au préalable être consultés. Il avait été indiqué au Sigp que la subvention exceptionnelle serait supportée par l'ensemble des communes supports de station et non pas uniquement par la commune historique de Macot La Plagne. Monsieur le maire rappelle que les indemnités de départ ont été validées par les conseils municipaux antérieurs à son élection. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN mentionne également que le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne avait budgété le départ à la retraite du directeur de l'office du tourisme pour une somme inférieure.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN souligne que le montant inscrit pour le futur stade de Plagne Soleil est beaucoup plus élevé que celui prévu au départ. Une somme a été budgétée pour des filets et des barrières alors qu'il avait été indiqué que ce terrain resterait à nu. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN indique qu'il a appris lors d'une réunion récente que l'appel à candidatures serait lancé fin mars, ce qu'il ne trouve pas judicieux.

Monsieur Gérard MONTILLET explique qu'il s'agit de l'appel à candidatures pour la faisabilité du projet. L'appel d'offres pour les travaux sera lancé ultérieurement. La somme de 400 000 euros est un montant maximum prévu au plan pluriannuel d'investissement mais le projet final n'est pas encore arrêté.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN attire l'attention des élus sur la hausse de 5 % du budget de fonctionnement pour 2018 et s'en étonne. Avec la fusion des communes, ce budget aurait dû diminuer. Monsieur le maire fait remarquer que le budget de fonctionnement 2017 est inférieur à 2016. Pour 2018, les élus ont souhaité prévoir une marge sur le budget de fonctionnement afin d'éviter des décisions modificatives dans l'année.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande si la création d'un service de l'eau n'a pas généré des frais supplémentaires.

Monsieur Gérard MONTILLET confirme que ce service a bien un budget distinct mais qu'il est composé de personnel provenant des 4 communes historiques.

Enfin, monsieur Joël OUGIER SIMONIN souhaite que les réunions des commissions finances soient organisées de préférence le soir, car il lui est difficile de se libérer en journée. Madame Corine MICHELAS formule la même demande.

Monsieur Richard BROCHE revient sur la déviation de Macot et sur le fait que seules les études sont inscrites au budget. Monsieur le maire rappelle que ce projet est complexe et que les services travaillent sur la meilleure solution pour optimiser le tracé. Monsieur le maire confirme que ce projet ne sera pas achevé au cours de ce mandat.

Monsieur Richard BROCHE s'interroge sur l'état du projet de téléporté reliant la vallée à la station.

Monsieur le maire explique que ce projet est en cours de concertation et de discussion. Si cette opération est réalisable et viable, les communes d'Aime La Plagne et de La Plagne Tarentaise prendront une décision en 2018.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN attire l'attention des élus sur l'éventuel tracé de ce téléporté et demande que la commune de La Plagne Tarentaise se positionne. En effet, il est important que cette liaison ne s'arrête pas uniquement à La Roche. Il souhaite que ce projet soit débattu en conseil municipal de La Plagne Tarentaise. Monsieur le maire répond, que pour le moment, la préoccupation est de savoir si des subventions peuvent être obtenues, car dans le cas contraire, le projet ne verra pas le jour. Monsieur le maire confirme que la décision finale sera prise en commun avec les élus de La Plagne Tarentaise.

Madame Isabelle GIROD GEDDA demande si la future patinoire de Plagne Centre sera naturelle. Monsieur le maire confirme. Le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2018 de la commune. . (Votants : 41, pour : 37, abstentions : 2, Joël Ougier Simonin, Corine Michelas, contre : 2, Richard Broche, Isabelle Girod Gedda)

25. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU 2018

Madame Séverine BRUN demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif annexe Eau 2018 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 820 040,71 € sont prévus en dépenses et 820 040,71 € en recettes
 - En investissement : 1 010 961,14 € prévus en dépenses et 1 010 961,14 € en recettes.
- Le conseil municipal approuve le budget annexe primitif eau 2018. (Votants : 41, pour : 41)

26. VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2018

Madame Séverine BRUN demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif annexe Assainissement 2018 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 570 860,37 € sont prévus en dépenses et 570 860,37 € en recettes
 - En investissement : 1 229 352,52 € prévus en dépenses et 1 229 352,52 € en recettes.
- Le conseil municipal approuve le budget annexe primitif assainissement 2018. (Votants : 41, pour : 41)

27. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2018

Madame Séverine BRUN demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif annexe Parking 2018 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 380 949,00 € sont prévus en dépenses et 380 949,00 € en recettes
 - En investissement : 711 058,37 € prévus en dépenses et 711 058,37 € en recettes.
- Le conseil municipal approuve le budget annexe primitif parkings 2018. (Votants : 41, pour : 40, abstention : 1, Joël OUGIER SIMONIN)

28. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Afin d'équilibrer le budget annexe des parkings, madame Séverine BRUN explique qu'il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 287 740 euros du budget général au budget annexe Parkings. Elle rappelle que l'équilibre de ce budget est réalisé sur 5 mois, d'où la difficulté d'absorber par une augmentation des tarifs les investissements réalisés, ce qui conduirait en effet à appliquer des tarifs anormalement élevés.

Elle propose donc au conseil municipal de voter cette subvention d'investissement exceptionnelle.

Le conseil municipal vote la subvention exceptionnelle et à titre dérogatoire du budget général au budget annexe des parkings de 287 740 euros. (Votants : 41, pour : 41)

29. VOTE DU BUDGET ANNEXE BIENS DU REVERS 2018

Monsieur Anthony FAVRE demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif annexe Biens du Revers 2018 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 30 400,00 € sont prévus en dépenses et 30 400,00 € en recettes
 - En investissement : 42 600,00 € prévus en dépenses et 42 600,00 € en recettes.
- Le conseil municipal approuve le budget annexe primitif Biens du Revers 2018. (Votants : 41, pour : 41)

30. VOTE DU BUDGET ANNEXE CINÉMA 2018

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que la collectivité a géré trois cinémas au lieu d'un en 2018, d'où l'augmentation du budget de fonctionnement. Il demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif annexe Biens du Revers 2018 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 293 950,00 € sont prévus en dépenses et 293 950,00 € en recettes
- En investissement : 35 600,00 € prévus en dépenses et 35 600,00 € en recettes.

Suite à l'interrogation de monsieur Richard BROCHE sur la fréquentation des cinémas, monsieur Anthony FAVRE informe qu'un bilan sera présenté aux élus en fin de saison.

Le conseil municipal approuve le budget annexe primitif Biens du Revers 2018. (Votants : 41, pour : 41)

31. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE DU TOURISME POUR 2018 POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DES SALLES ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CORRESPONDANTE

Messieurs Pierre GONTHIER et Stefan KOUMANOV ne prenant pas part au vote, quittent la salle

Monsieur René ALLAMAND rappelle que l'office du tourisme gère les salles situées en altitude pour le compte de la collectivité. A ce titre, il convient de lui verser une subvention permettant de couvrir les charges correspondantes à la gestion et à l'animation de ces salles.

Il propose ainsi de verser à l'office du tourisme la somme de 140 000 euros pour 2018.

Monsieur René ALLAMAND précise par ailleurs que l'association devra fournir à la commune de La Plagne Tarentaise :

- un bilan d'évaluation de l'activité qu'elle aura assurée pendant l'année écoulée,
- un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées avec la subvention.

Le conseil municipal approuve la subvention à l'Office du tourisme de la Grande Plagne pour 2018 pour un montant de 140 000,00 € et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 39, pour : 39)

32. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE PAR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Considérant le rôle important joué par les galeries commerçantes dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Centre et les retombées induites pour les stations, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre afin de participer à l'entretien de ces galeries et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 41, pour : 41)

33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE BELLECÔTE POUR 2018 ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Considérant le rôle important joué par les galeries dans le cadre de l'animation de la station de Plagne Bellecôte et les retombées induites pour la station, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'union des copropriétaires et propriétaires de Plagne Bellecôte afin de participer à l'entretien de ces galeries et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante. (Votants : 41, pour : 41)

34. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR 2018 À L'UNION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Madame Patricia BÉRARD et monsieur Stéfan KOUMANOV, ne prenant pas part au vote, quittent la séance.

Afin de contribuer à la mission d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'Union syndicale des Propriétaires d'immeubles de Belle Plagne, le conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Union syndicale des propriétaires de Belle Plagne et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante.

(Votants : 39, pour : 39)

Monsieur Gérard MONTILLET fait remarquer que, malgré la subvention versée, la station de Belle Plagne n'a pas été entretenu correctement cet hiver. Madame Patricia Bérard répond que l'union syndicale des propriétaires de Belle Plagne a bien pris note des remarques de la collectivité et convient que les sociétés de ménage n'ont pas répondu aux attentes de l'Union syndicale. Elle rappelle que la subvention versée par la mairie est très importante pour le budget de l'union syndicale au vu des frais importants (dénéigement, nettoyage, entretien, tonte....) supportés en majeure partie par les copropriétaires de Belle Plagne.

35. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À L'ACQUISITION ET À LA POSE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES : SOLLICITATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AÏME

Monsieur Gérard MONTILLET explique que le « fonds de concours » est une participation versée par une collectivité ou un établissement public local à un organisme assurant la maîtrise d'ouvrage d'une opération d'équipement, sous réserve que cette participation conditionne la réalisation même de cette opération. Il résulte soit de la passation d'une convention tel le contrat de plan, soit d'une disposition législative ou réglementaire.

La communauté de communes des Versants d'Aïme a sollicité la commune de La Plagne Tarentaise et demande donc le versement d'un fond de concours de 32 765,52 euros HT, destiné à réaliser les travaux de fourniture de CSE et autres aménagements pour la collecte du verre sur les sites de Belle Plagne et de Montchavin.

Les aménagements périphériques nécessaires au bon fonctionnement de l'apport et de la collecte sont intégrés dans ce fonds de concours.

Le conseil municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la Communauté de communes des Versants d'Aïme afin de participer au financement des dépenses d'investissement liées à l'acquisition et la pose des grappes de conteneurs semi-enterrés pour la portion implantée en 2017 sur son territoire. Il propose que le montant de ce fonds de concours soit calculé, après achèvement des travaux, à hauteur de 50% des dépenses Hors Taxes liquidées pour lesdits investissements, soit un soutien financier établi à 32 762,52 €HT pour la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 41, pour : 41)

36. CONVENTION DE REFACTURATION DU CARBURANT ENTRE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE ET L'OFFICE DU TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE

Messieurs Pierre GONTHIER et Stefan KOUMANOV, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Monsieur Gérard MONTILLET explique que la commune de La Plagne Tarentaise contribue financièrement aux actions initiées et développées par l'association Office du Tourisme de La Grande Plagne (OTGP) en mettant notamment à disposition de l'association l'accès à la cuve municipale située aux Ateliers municipaux de la Grangette, lui permettant ainsi de bénéficier des tarifs de carburants appliqués à la collectivité.

Cependant, afin de pouvoir refacturer le carburant consommé par l'OTGP, une convention entre la commune de La Plagne Tarentaise et l'OTGP doit préciser les modalités de cette refacturation et les obligations des parties.

Monsieur Gérard Montillet présente ainsi le projet de convention au conseil municipal

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de refacturation du carburant à l'OTGP dans les conditions mentionnées dans ledit document. (Votants : 39, pour : 39)

37. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉHABILITATION DE LA ROUTE DE PLAGNE 1800

Monsieur Gérard MONTILLET présente le projet de réhabilitation de la route de Plagne 1800 et indique qu'il est inscrit au Plan Pluriannuel d'investissement de la commune.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 113 146,77 € HT.

Monsieur Gérard MONTILLET propose donc de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à cet organisme l'autorisation d'anticiper les travaux.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter le conseil départemental pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour le projet de la réhabilitation de la route de Plagne 1800. (Votants : 41, pour : 41)

38. PROGRAMME 2018 DES TRAVAUX À RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE DE LA PLAGNE TARENTOISE (COMMUNE HISTORIQUE DE MACOT LA PLAGNE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Monsieur Pierre OUGIER explique qu'il y a lieu de programmer les travaux d'entretien en forêt communale de Macot La Plagne, (parcelle(s) 26 et 30) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2018.

La nature des travaux est la suivante : Intervention en futaie irrégulière (suite aux coupes réalisées cette année) combinant relevé de couvert, dégagement de semis, nettoiement, dépressage et intervention sur les perches résineuses avec finition spéciale. Le montant estimatif des travaux est de 7 000 euros HT.

Ces travaux peuvent être subventionnés par la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30%.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour les travaux sylvicoles 2018 sur la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants : 41, pour : 41)

Administration générale

39. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA MISE EN PLACE D'UN WATER-SLIDE À PLAGNE BELLECÔTE AVEC LA SAS LE BONNET

Madame Marion LIZEROUX, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que la société le Bonnet est titulaire d'un bail emphytéotique conclu en mai 2016, au titre duquel elle est tenue d'assurer des animations en complément de son offre de restauration.

A ce titre, et afin de répondre à cet objectif de renouvellement de l'offre d'activités d'animations sur la station de Plagne Bellecôte, elle souhaite proposer une animation Waterslide.

Il est indiqué que la structure Waterslide est mise en place par la société et qu'elle sera mise à la disposition de sa clientèle, mais également de la clientèle du domaine skiable.

Il est indiqué également que la Société d'Aménagement de La Plagne, société délégataire du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable doit apporter son concours à la société le Bonnet dans le cadre de la gestion de cet équipement.

Cette relation entre la société le Bonnet et la Société d'Aménagement de La Plagne doit donner lieu à une convention afin de formaliser les obligations réciproques des parties et ainsi pérenniser leur collaboration, convention à laquelle les parties ont souhaité que la commune de La Plagne Tarentaise ainsi que le Syndicat intercommunal de La Grande Plagne soient associés, quand bien même aucune obligation n'est instituée à l'encontre des collectivités sus mentionnées.

Monsieur Patrice M. soumet la convention au conseil municipal.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de prestation de services pour la mise en place d'un water-slide à Plagne Bellecôte avec le SAS Le Bonnet. (Votants : 40, pour : 40)

40. VENTE D'UN APPARTEMENT COMMUNAL AUX AOLLETS À PLAGNE VILLAGES

Monsieur Patrice MEREL rappelle que la collectivité a souhaité mettre en vente l'appartement communal n°13 résidence les Aollets à Plagne Villages.

Afin de se faire, les élus ont souhaité utiliser un site de vente aux enchères après l'échec de la mise en vente par 2 agences immobilières (propriété privée.com et legett immobilier). Le prix obtenu lors de la mise aux enchères n'ayant pas atteint le prix de réserve fixé par la commission d'urbanisme, celle-ci a souhaité négocier avec les derniers enchérisseurs Monsieur et Madame Hervé Chesnais. La meilleure offre d'achat proposée par les acheteurs étant de 64 000 euros, l'offre jugée satisfaisante par la commission a été validée.

Le conseil municipal accepte la cession de l'appartement communal n°13 résidence les Aollets cadastré section N n°817 soit les lots n°25-26 et 27 totalisant 64 dix millièmes au prix de 64 000 euros à Monsieur et Madame Hervé Chesnais. (Votants : 41, pour : 41)

41. SUPPRESSION DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Madame Martine HOËN rappelle que les temps d'activités périscolaires (TAP) sont mis en place dans les différentes écoles de la commune depuis la rentrée scolaire 2014-2015. La commission scolaire du 21 novembre 2017 a émis un avis favorable pour la suppression de ces temps d'activités périscolaires dès la prochaine rentrée scolaire 2018-2019. Il est fait part des différents bilans établis et des votes effectués en conseil d'écoles, 4 écoles sur 6 ayant voté l'arrêt des TAP ; 2 ne sont pas prononcées.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'émettre un avis concernant la fin de la mise en place de la nouvelle organisation des rythmes scolaires dès la prochaine rentrée scolaire 2018-2019.

Monsieur Anthony FAVRE souhaite qu'une garderie soit conservée sur la commune déléguée de Bellentre pour pallier cette suppression et que cela soit inscrit dans la délibération. Le cas contraire, il ne votera pas cette suppression.

Madame Martine HOËN répond que cette délibération concerne uniquement la suppression des temps d'activités périscolaires, l'organisation de chaque école se fera dans un deuxième temps.

Monsieur Richard BROCHE suggère de travailler plutôt sur un fonctionnement commun à l'ensemble des écoles de la Plagne Tarentaise et ne pas faire de différence. Madame Martine HOËN entend bien cette remarque et indique que ce sujet sera débattu en commission scolaire.

Monsieur Richard BROCHE s'interroge sur le risque d'une demande croissante de garderie dès la prochaine rentrée car les parents s'étaient organisés en fonction de ces rythmes scolaires ces dernières années. Est ce que la commune sera capable de répondre à ces besoins ? Lorsque l'arrêt des temps d'activités périscolaires sera officiel, madame Martine HOËN pense qu'il faudra certainement laisser un temps d'adaptation aux associations qui vont peut-être pouvoir récupérer des créneaux horaires qu'elles avaient perdu. De même, madame Martine HOËN évoque la possibilité que les personnes qui se sont investies dans les temps d'activités périscolaires, puissent se reconverter pour animer les créneaux libérés par les TAP.

Le conseil émet un avis favorable à la suppression de l'organisation des temps d'activités périscolaires dès la prochaine rentrée scolaire 2018-2019. (Votants : 41, pour : 33, abstention : 7 Valérie FERRARI +pouvoir Patricia MARCHAND MAILLET, Marie Suzanne GROETZINGER, Sylvie EMPRIN, Maryse BUTHOD, Isabelle GIROD GEDDA, Didier ANXIONNAZ, contre : 1 Anthony FAVRE)

42. ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES DE LA PLAGNE TAREN-TAISE

Madame Martine HOËN indique que la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise regroupe 6 écoles.

Les partenaires de l'éducation nationale ont fait parvenir à la collectivité leur positionnement et le compte-rendu des conseils des écoles. Il ressort, à ce jour, qu'une majorité s'est prononcée pour un retour à la semaine de 4 jours.

Conformément au nouveau décret sur les rythmes scolaires, un changement de l'organisation de la semaine scolaire pour un retour à 4 jours est demandé pour les écoles de :

- Valezan : 8h30 à 12h et 13h45 à 16h15
- Macot : 8h30 à 12h et 13h45 à 16h15
- La Plagne : 8h45 à 12h et 13h45 à 16h30
- La Côte d'Aime : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Une organisation de 5 matinées et 3 après-midi est souhaitée pour les écoles de :

- Bellentre-Bonconseil : 8h30 à 11h30 les 5 matinées et 13h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis
- Montchavin : 8h30 à 11h30 les 5 matinées et 13h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis

Monsieur Richard BROCHE est inquiet pour l'avenir du personnel embauché durant les Temps d'activités Périscolaires.

Monsieur Anthony FAVRE s'exprime pour la commune déléguée de Bellentre, mais il est clair que cette nouvelle organisation risque de faire perdre à la collectivité des personnes de valeur. Le maintien d'une garderie offrirait d'une part la possibilité aux agents de conserver leur emploi et d'autre part un mode de garde pour les parents. Monsieur le maire confirme qu'une réflexion devra être engagée dans chaque école afin d'optimiser et d'organiser au mieux ces nouveaux créneaux.

Monsieur Anthony FAVRE fait part du débat mené en conseil communautaire qui a conduit à relever les obstacles à la mise en place de garderies intercommunales (budget, éloignement des hameaux).

Le conseil municipal émet un avis favorable aux organisations scolaires telles que proposées pour la prochaine rentrée scolaire 2018-2019. (Votants : 41, pour : 41)

Ressources Humaines

43. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES — ÉTÉ 2018

Considérant la nécessité de recruter des agents saisonniers aux services techniques pour la saison estivale 2018, monsieur Gérard MONTILLET propose la création des postes suivants :

- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 14 mai au 16 novembre 2018 inclus. Service Espaces Verts de la commune déléguée de Macot La Plagne
- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 2 mai au 31 octobre 2018 inclus. Saisonnier supplémentaire pour la station de Montchavin La Plagne
- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 2 mai au 14 septembre 2018 inclus. Renouvelable pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois si nécessaire. Service espaces verts de la commune déléguée de La Côte d'Aime
- 6 agents saisonniers – jeunes des 16 à 18 ans, durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 2 juillet au 31 août 2018 inclus. 6 postes en juillet et 6 postes en août seront proposés. La durée des contrats dépendra du nombre de candidatures. Service Espaces Verts.
- 1 agent saisonnier – durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 14 mai au 14 septembre 2018 inclus. Entretien des sentiers de Montchavin La Plagne
- 2 agents saisonniers - durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 2 juillet au 31 août 2018 inclus. Equipe d'intervention voirie/espaces verts pour compenser les congés.
- 2 agents saisonniers - durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 4 juin au 31 août 2018 inclus. Entretien des sentiers secteur de la commune déléguée de La Côte d'Aime

Monsieur Gérard MONTILLET indique que les élus ont fait le choix de renforcer l'équipe d'entretien des sentiers sur l'ensemble de la commune. Monsieur Bernard HANRARD explique que les sentiers de la commune déléguée de Macot la Plagne sont entretenus par l'office National des Forêts. Les résultats sont satisfaisants.

Pour les communes déléguées de Valezan et Bellentre, deux agents des services techniques s'en occupent. Pour la commune déléguée de La Côte d'Aime, la partie forêt est assurée par l'office national des forêts, les autres sentiers par les agents des services techniques. Ce mode de fonctionnement ne donnant pas total satisfaction, les élus ont souhaité réorganiser la répartition du travail entre l'office national des forêts et les services techniques, en renforçant l'équipe par deux agents supplémentaires. Monsieur Bernard HANRARD rappelle l'importance des sentiers pour le tourisme d'été et demande donc au conseil municipal d'approuver ces deux postes supplémentaires.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN suggère que les jeunes embauchés pour l'entretien des sentiers ne soient plus encadrés par l'Office national des forêts mais par les services techniques, ce qui permettrait de faire des économies. Il demande que le conseil municipal réfléchisse à sa proposition.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants :41 pour : 41)

44. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS — ÉTÉ 2018

Comme à chaque saison estivale, madame Christiane CHARRIÈRE propose la création des postes suivants afin de renforcer l'équipe du multi accueil les p'tits bonnets pour l'été 2018 :

- 2 Auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmier(e)s, pour la période du 2 juillet au 31 août 2018 inclus – 35 heures

Le conseil municipal approuve la création des postes cités dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants :41 pour : 41)

45. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU CENTRE DE LOISIRS «LES TOUCH'À TOUT» — ÉTÉ 2018

Madame Christiane CHARRIÈRE rappelle qu'un centre de loisirs municipal déclaré auprès des services de la DDJS est ouvert depuis décembre 2015.

Elle ajoute qu'il est nécessaire de recruter des agents saisonniers pour l'ALSH les Touch' à Tout afin d'organiser au mieux l'encadrement des enfants et de respecter le taux d'encadrement défini par les normes de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Elle propose ainsi pour l'été 2018 la création de 3 postes d'adjoints d'animation :

- 3 adjoints d'animation pour la période du 2 juillet au 24 août 2018 inclus – 35 heures

Le conseil municipal approuve la création des postes cités dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants : 41 pour : 41)

46. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU SERVICE POLICE MUNICIPALE - ÉTÉ 2018

Considérant la nécessité chaque été de recruter un agent saisonnier affecté au service de Police Municipale, afin de faire face au surcroît d'activité occasionné par la saison estivale, madame Fabienne ASTIER propose pour la période estivale 2018, la création de 1 poste comme suit :

- 1 Agent de Surveillance de la Voie Publique et Assistant Temporaire pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 2 juillet 2018 au 31 août 2018 inclus.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants :41 pour : 41)

47. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS PATROUILLEURS VTT - ÉTÉ 2018

Monsieur René ALLAMAND rappelle l'existence du Bike Park à La Plagne et la nécessité de recruter des patrouilleurs VTT pour la saison estivale. Il ajoute que leurs missions sont principalement la surveillance, la sécurité et l'entretien du Bike Park et des sentiers VTT sur l'ensemble de la commune de La Plagne Tarentaise, ainsi que la mise en place de la signalétique en début de saison.

Monsieur René ALLAMAND propose ainsi la création des postes saisonniers suivants :

- 3 agents saisonniers au grade d'adjoint technique – durée hebdomadaire de travail : 35 H (Temps complet) pour la période du 4 juin au 30 septembre 2018.

Il indique qu'il est prévu qu'un poste sera également ouvert au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne, en complément de ces trois postes, soit une équipe de 4 patrouilleurs au total pour l'été.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants :41 pour : 41)

48. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'INFIRMIÈRE À TEMPS NON COMPLET 28H À TEMPS COMPLET

Madame Christiane CHARRIÈRE explique que ce poste à vocation à être occupé par un agent adjoint de la direction de la crèche et nécessite un temps de travail à temps complet afin de satisfaire la nécessité de continuité du service. Elle indique que la commission ressources humaines a émis un avis favorable à cette augmentation du temps de travail. Cette modification oblige de manière concomitante à la suppression du poste et à sa création sur le nouveau temps de service.

Madame Christiane CHARRIÈRE propose ainsi la modification du poste comme suit :

- suppression, à compter du 1er mai 2018 d'un emploi permanent à temps non complet de l'emploi de infirmière de classe normale,
- création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet, soit 35h00 heures hebdomadaires d'infirmière de classe normale.

Le conseil municipal décide la transformation du poste comme ci-dessus énoncé. (Votants : 41, pour: 41)

49. DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le comptable du trésor chargée des fonctions de receveur municipal a sollicité, comme chaque année, la commune pour l'attribution et le versement d'une indemnité de conseil. Il explique que le receveur réalise, pour la collectivité, des prestations non obligatoires qui donnent lieu au versement, par la collectivité ou l'établissement public intéressé, d'une indemnité dite «indemnité de conseil».

Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses des trois derniers exercices et d'un taux par tranche de dépenses. Le taux peut être modulé en fonction du niveau de conseil.

Pour l'année 2017, la collectivité verserait 3241,71 euros.

Monsieur Gérard MONTILLET demande si cette indemnité est versée personnellement au receveur. Monsieur le maire répond que cette indemnité est personnelle mais que dans la plupart des cas, les receveurs partagent avec leurs collègues.

Le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil au receveur pour les opérations relatives à l'exercice 2017 au taux maximum de 100%. (Votants : 41, pour : 40, contre : 1 Richard Broche)

Travaux - Marchés publics

50. ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BASSE TENSION, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM À LA COTE D'AIME SECTEUR PIERROLAZ

Monsieur Daniel RENAUD explique que le Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) va conduire une opération globale sur le secteur Pierrolaz à la Cote d'Aime pour

- l'enfouissement de réseaux basse tension (25 % commune)
- l'enfouissement du réseau d'éclairage public y compris la création de trois points lumineux, (100 % commune)
- l'enfouissement du réseau Telecom hors câblage, (100 % commune).

Il demande ainsi au conseil municipal de donner l'autorisation à ce syndicat pour agir au nom de la commune pour la définition des conditions administratives et techniques de l'opération, la sélection des prestataires et la passation des marchés, l'exécution des marchés, la gestion administrative et comptable de l'opération ainsi que la gestion d'événements contentieux.

Cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage vaut également convention financière.

Le montant estimé de cette opération est de 117 647,13 € TTC dont 47 979,22 € TTC à la charge du SDES et 69 667,91€ TTC à la charge de la commune.

Le conseil municipal demande au SDES d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus. (Votants : 41, pour : 41)

Urbanisme

51. APPROBATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME : COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle que le choix avait été porté d'élaborer le PLU de la commune déléguée de Valezan selon le nouveau règlement. Le commissaire enquêteur a fait savoir que les remarques issues des avis des personnes associées et consultées et des résultats de l'enquête publique justifient des adaptations mineures du projet de PLU.

Monsieur Pierre GONTHIER fait part de quelques remarques :

- Suite à l'avis du Département, l'OAP des Charrières est modifiée pour demander une sortie commune aux deux constructions situées le long de la RD. La commune précise que ces terrains se situent en agglomération, sur un linéaire où la vitesse est limitée à 30 km/h. Les aménagements se feront en concertation avec les services du TDL.
- Suite à l'observation de la Chambre d'Agriculture, la zone Np à destination de parking en amont du village sur la parcelle C906 est réduite, afin de ne pas compromettre l'accessibilité des terrains aval par les agriculteurs (Parking du Sezalet)
- La commune a demandé que l'empiètement des isolations soient limité à une certaine largeur dans les ruelles afin de ne pas gêner le déneigement.
- Malgré la remarque de l'Etat et l'avis de la CDPENAF, la parcelle D1718 est maintenue en zone Uc, afin de permettre à un jeune agriculteur de construire son habitation à proximité du bâtiment d'élevage prévu sur la parcelle voisine D966 classée en zone Ab. La commune étudiera les possibilités législatives et réglementaires pour permettre la construction d'un bâtiment d'élevage dans la zone Ab, afin de pouvoir sortir l'étable du village.

Considérant que les ajustements apportés ne remettent pas en cause l'équilibre général du PLU, sa compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale et les autres documents supra-communaux, le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Le conseil municipal adopte les modifications précitées et approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il leur est présenté. (Votants : 41, pour : 41)

52. COMMUNE DÉLÉGUÉE DE VALEZAN : INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ SUR CERTAINS SECTEURS

Monsieur Pierre GONTHIER explique que l'instauration du droit de préemption « renforcé » permettra à la commune de mener à bien la politique en considération de l'intérêt général de ses habitants, à savoir : mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, réaliser des équipements collectifs, lutter contre l'insalubrité, permettre la restructuration urbaine, sauvegarder ou mettre en valeur le patrimoine et les espaces naturels.

IL propose ainsi d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur les secteurs du territoire communal classés en zone U et AU (secteurs Ua, Uc, AUh et AUt) au profit de la commune de La Plagne Tarentaise, permettant à la collectivité de mener à bien sa politique foncière.

Le conseil municipal décide d'instituer un droit de préemption urbain renforcé (article L211-14) sur les zones Ua, Uc, AUh et AUt du territoire de la commune déléguée de Valezan. (Votants : 41, pour : 41)

53. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ EN-EDIS

Monsieur Roger POUSSIN indique que la collectivité a été saisie par la société ENEDIS en vue de la réalisation d'un réseau électrique, et qui demande l'institution d'une servitude de passage sur des terrains communaux au lieu-dit Les Roches, commune déléguée de Bellentre.

Il demande au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention portant institution de servitude avec la société Enedis.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention portant institution de servitude sur les parcelles communales 038 section AD n° 325-353 au lieu-dit Les Roches. (Votants : 41, pour : 41)

54. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS PRIVÉS

Pour faire suite à la demande d'un habitant désireux de louer un verger communal, Monsieur Patrice MEREL propose d'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition de terrains privés.

Monsieur Patrice MEREL indique que le terrain se situe à la Côte Diaz, Sangot.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition d'un verger cadastré section E n° 613 à la Côte Diaz à M. Tom JOVET pour une durée de 30 ans. (Votants : 41, pour : 41)

55. ACQUISITION LOT N° 127 DANS L'IMMEUBLE LES ECRINS À PLAGNE CENTRE

Monsieur Patrice MEREL rappelle que lors de la rénovation des galeries de Plagne Centre, un certain nombre de travaux ont été réalisés dont la création d'une réserve dans les parties communes de l'immeuble les Ecrins. Il convient aujourd'hui de régulariser cette situation. Il propose que la collectivité acquière ce local, soit le lot n° 127, à l'euro symbolique.

Le conseil municipal accepte l'acquisition du lot n° 127 dans l'immeuble des Ecrins à Plagne Centre à l'euro symbolique.

(Votants : 41, pour : 41)

56. DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE : ÉPICERIE DE BELLENTRE

Monsieur Anthony FAVRE explique qu'un projet d'épicerie sur le chef lieu de la commune de Belleentre est en cours de réflexion afin de répondre aux besoins des résidents permanents et des nombreuses personnes de passage (tourisme hivernal et estival – passage du GR5). Cet équipement permettra aussi de répondre à un ensemble de besoins et de services à la population (relai poste et colis, épicerie, bar, restauration rapide)

Le projet envisagé se trouve au cœur du village de Belleentre, au sein d'un ensemble de bâtiments et biens appartenant à la collectivité (salle des fêtes, atelier et garages communaux, bibliothèque)

Pour ce faire, si la collectivité possède la presque totalité du foncier nécessaire à cette opération, il lui manque un seul tènement d'une faible surface à acquérir.

Les négociations amiables engagées avec le propriétaire s'enlisent et aucun accord ne semble envisageable.

Pour permettre d'aboutir, il apparaît donc nécessaire d'obtenir la cession de la parcelle concernée.

Il convient de solliciter de M. le Préfet l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique et de cessibilité en vue de poursuivre l'acquisition des emprises par voie d'expropriation.

Monsieur Anthony FAVRE ajoute que la collectivité va d'abord privilégier l'accord à l'amiable et engagera la procédure de déclaration d'utilité publique dans le cas où aucun accord n'est trouvé.

Le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition de l'ensemble des emprises par ailleurs nécessaire à l'aménagement d'un bâtiment à usage d'épicerie et de services et demande à M. Le Préfet d'engager une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique conjointement à une enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité. (Votants : 41, pour : 41)

Questions diverses

LISTE DES MARCHÉS PASSÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE

Monsieur le maire présente la signature des marchés (liste des MAPA) réalisés depuis le dernier conseil municipal.

INFORMATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES COUCHES SIG DU SCOT TARENTAISE VANOISE

Monsieur le maire informe de la signature d'une convention de mise à disposition des couches SIG du SCOT Tarentaise Vanoise à la commune de La Plagne Tarentaise par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise.

INFORMATION SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSIONS DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ AVEC LA PRÉFECTURE (CHANGEMENT D'OPÉRATEUR)

Monsieur le maire informe qu'un changement d'opérateur a eu lieu pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et qu'un avenant à la convention correspondante a été signé avec la préfecture.

PROJET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON DE SERVICE AU PUBLIC - DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX DANS CHAQUE COMMUNE HISTORIQUE ET DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

Monsieur Daniel RENAUD explique que la communauté de communes des Versants d'Aime souhaite mettre en place une maison de service au public dans les communes du canton. Ces maisons ont pour objectif d'aider les habitants dans leurs démarches administratives. Des permanences seraient organisées une fois par semaine ou par mois dans chaque mairie du canton. Pour cela, les communes doivent fournir un local et un poste informatique avec accès internet afin que l'agent dédié à ce service puisse accueillir les usagers.

Le conseil municipal approuve la mise en place d'une maison de service au public dans chaque commune historique comme proposée par la communauté de communes des Versants d'Aime et indique qu'un référent sera désigné par commune déléguée.

PISTE DE BOB

Monsieur Richard BROCHE demande si un bilan de la fréquentation de la piste de bob pour l'hiver 2017-2018 pourrait être présenté en conseil municipal. Monsieur Stéfan Koumanov prend acte de la demande.

COMPTEUR LINKY

Monsieur Daniel RENAUD informe le conseil municipal qu'un collectif contre le compteur linky va être créé sur la commune déléguée de la Côte d'Aime et que ces usagers souhaitent connaître la position de la commune à ce sujet.

Monsieur Patrice MEREL indique que le conseil municipal doit effectivement échanger sur ce sujet car les habitations neuves sont automatiquement équipées de ce type de compteur. Monsieur Gérard Montillet confirme que la commune de La Plagne Tarentaise souhaite étudier de manière plus détaillée la question du compteur Linky, et connaître le positionnement des communes alentour. Ce sujet pourra être ensuite débattu en conseil municipal.

ÉPANDAGE LISIER

Monsieur Daniel RENAUD souhaite évoquer les nuisances occasionnées par l'épandage «sauvage» de lisier. Il a du faire intervenir la police municipale pour un épandage réalisé à moins de 6 mètres d'une habitation. Il est nécessaire que les élus fassent respecter les plans d'épandage des communes en prenant la décision de verbaliser les infractions.

Monsieur Bernard USANNAZ fait remarquer que l'hiver a commencé relativement tôt et qu'il dure confrontant ainsi les agriculteurs à une problématique de stockage. En revanche, il n'excuse pas l'épandage rapprochée des maisons, ce qui est formellement interdit. Une certaine distance doit être respectée.

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA17/13	Aménagement salle hors sacs Montchavin La Plagne			
	Lot 1 Démolition RSO MAÇONNERIE	CONSTRUCTION SAVOYARDE	44 993,75 €	53 992,50 €
	Lot 2 Charpente	EVEREST CHARPENTE	13 627,60 €	16 353,12 €
	Lot 3 Menuiseries intérieures et extérieures	MENUISERIE SAVOISIENNE	22 483,26 €	26 979,91 €
	Lot 4 Cloison peinture plafond	SAS GASTINI	31 877,98 €	38 253,58 €
	Lot 5 Carrelage Faïence	MALARA CARRELAGE	6 386,71 €	7 664,05 €
	Lot 6 Sols collés	REVEY 73	13 795,98 €	16 555,18 €
	Lot 7 Serrurerie	MARCEL FERRARIS	21 166,48 €	25 399,78 €
	Lot 8 Electricité	SARL RELIER NOËL	19 139,00 €	22 966,80 €

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 21 MARS 2018

Présents : M. Pierre Gonthier, maire Délégué de la commune déléguée de Valezan, Mme Véronique Gensac, MM. Guy Pellicier, Bernard Hanrard, adjoints, Mme Chantal Bertrand, MM. Bernard Usannaz, Sébastien Morin, conseillers municipaux,
Excusés : M. Christian Cleyrat, conseiller municipal

URBANISME

- Déclaration préalable : Jean Martin SCHNEIDER : Nettoyage d'une ruine, édification d'une clôture et remblaiement d'une fosse à purin.
 - Permis de construire : SCI LA DAME DE SAVOIE : réhabilitation des combles d'une maison de village.
- Les élus ont émis un avis favorable aux dossiers ci-dessus.

DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC AUBERGE DE VALEZAN

Pierre Gonthier annonce que la Délégation du Service Public (DSP) de l'auberge se termine fin septembre et que les élus ont travaillé sur le nouveau dossier de consultation. Pour être en harmonisation avec tous les dossiers de DSP au sein de la commune de La Plagne Tarentaise, quelques petites modifications ont été apportées à celui de l'auberge.

Planning Consultation DSP Auberge de Valezan (DSP)

Vendredi 23 mars au plus tard : mise en ligne du dossier de consultation

Lundi : 23 avril retour des offres

Semaine 17 : ouverture des plis par la Commission DSP et choix des candidats admis à la négociation

Fin avril + mois de mai : phase de négociation

Fin mai choix du candidat par la Commission DSP

Semaine 24 envoi rapport de la Commission DSP à tous les élus de La Plagne Tarentaise

2 juillet : Approbation du délégataire et du contrat par le Conseil municipal

Semaine 27 : Envoi de la délibération au Contrôle de

Légalité

Semaine 28 : Notification du contrat au candidat retenu

COMMISSIONS

Tourisme : Bernard Hanrard annonce que 2 arrêtés ont été pris sur les communes déléguées de Valezan et de la Côte d'Aime pour des raisons de sécurité :

- un arrêté global pour la pratique du ski de fond et de la raquette sur ces communes.
- un arrêté pour la pratique de la luge en période hivernale sur la zone de loisirs de La Côte d'Aime.

Des circuits de VAE (Vélo Assistance Electrique) ont été tracés et balisés sur le versant du soleil. Pierre Gonthier précise qu'un budget a été alloué pour développer et agencer cette nouvelle activité.

Culturel : Bernard HANRARD ajoute que des devis ont été demandés concernant la rénovation de la chapelle St Etienne à Montméry.

Urbanisme : Guy Pellicier relate la réunion d'urbanisme en énumérant les futurs travaux de la Société d'Aménagement de la Plagne sur le domaine skiable (télésiège, canons à neige...) de la commune de La Plagne Tarentaise.

Ressources humaines : Pierre Gonthier fait un retour sur l'étude en cours sur le projet d'harmonisation des salaires au sein de la commune de La Plagne Tarentaise. AGATE (cabinet de consultation) a proposé 3 simulations non retenues par la collectivité. Le service Ressources Humaines de La Plagne Tarentaise va étudier le dossier prochainement.

QUESTIONS DIVERSES

- PLU : Le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Valezan a été approuvé par délibération en date du 12 mars 2018 et déposé au contrôle de la légalité à Chambéry le 21 mars 2018.

L'appartement duplex T4 au-dessus de la mairie sera disponible à compter de mi-juin.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 19 MARS 2018

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire,
Mme Christiane CHARRIÈRE, MM. René ALLAMAND, Patrice MEREL, adjoints

Mmes Fabienne ASTIER, Myriam MONTMAYEUR, Marion LIZEROUX, Patricia BÉRARD, Corine MICHELAS, MM. Joël OUGIER SIMONIN, Stéfan KOUMANOV, Pierre OUGIER, conseillers municipaux,

Excusés : M. Gérard MONTILLET, adjoint, Mme Séverine BRUN, adjointe, Mme Evelyne FAGGIANELLI, conseillère municipale

Absents : MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE, Raphaël OUGIER, conseillers municipaux

PRÉSENTATION DES PROJETS EN COURS

STADE D'ALTITUDE : (RUGBY ET FOOT) :

Madame Marion LIZEROUX présente l'idée de ce projet, qui est aujourd'hui à l'étude (faisabilité et chiffrage), ce projet ayant pour vocation de permettre les entraînements d'équipes en altitude, à l'instar de Tignes ; l'idée serait de confier la gestion de cet équipement à un prestataire privé.

Le directeur général adjoint urbanisme-technique présente l'avancement de cette étude, et indique qu'il a effectué des démarches de « sourcing » afin de rencontrer des entreprises potentiellement intéressées pour la gestion/exploitation de cet équipement.

Le lancement des études fait ressortir à ce jour :

- Le terrain naturel sera privilégié car plébiscité par les joueurs et moins onéreux ;
- Une fois la plateforme réalisée, 8 semaines sont nécessaires pour installer le terrain ; passées ces 8 semaines, 8 semaines de plus sont indispensables pour que la pelouse prenne bien ;
- 1er juillet 2019 pour que le terrain soit opérationnel
- Appel à candidature lancé fin mars (délai de 30 jours après l'appel)
- Obligations imposées à l'entreprise qui répondra, possibilité de sous-traiter la maintenance ; (entretien et mise en route au printemps)

Monsieur Patrice Merel indique qu'afin que le gazon soit d'une qualité optimale, il serait préférable d'engazonner à l'automne.

Monsieur le maire souhaite savoir comment ce terrain sera protégé : normalement, cet espace ne doit pas être utilisé en hiver, afin d'éviter de l'endommager ; sinon il faudra prévoir des protections (pneus) ;

Monsieur le maire souhaite interroger le conseil communal afin de savoir si les élus souhaitent (pour quelques mètres de différence) prévoir la surface nécessaire permettant des entraînements officiels ;

Madame Marion LIZEROUX indique qu'elle s'est rendue à Tignes afin de voir comment sont installés et gérés leurs terrains, elle confirme la viabilité et l'intérêt de ces équipements.

Monsieur Joël OUGIER-SIMONIN s'interroge sur le coût de cet équipement (entre 400 et 600 000 euros) ;

Monsieur Patrice MEREL indique que le projet avoisine les 450 000 euros (sans barrières car non indispensables) ; par ailleurs, il rappelle qu'il faut profiter de la coupe du monde de Rugby 2019, afin de proposer ce produit aux équipes qui seront intéressées pour venir s'entraîner en altitude : monsieur Patrice MEREL ajoute que ce calendrier facilitera certainement l'octroi de subventions dans le cadre de cet investissement.

M. Joël OUGIER-SIMONIN demande si les subventions pourront être accordées, car les aides doivent normalement être validées avant de démarrer les travaux.

Le directeur général adjoint urbanisme-technique indique qu'il serait judicieux de commencer les travaux cette année, et de réaliser la plateforme.

Madame Marion LIZEROUX rappelle qu'elle attendait l'aval du conseil communal et le retour des études et du chiffrage pour lancer concrètement ce projet (faisabilité et coût).

Après accord du conseil, les demandes de subventions pourront également être lancées.

Monsieur le maire demande l'avis du conseil communal concernant ce projet.

Monsieur Stéfan KOUMANOV estime qu'il faudra, selon lui, installer des filets (Tignes : filets de 2m) ;

Madame Corine MICHELAS indique qu'elle est favorable à ce projet dans la mesure où il permet de développer l'été, et qu'il est cadré financièrement.

Monsieur Joël OUGIER-SIMONIN trouve qu'il est précipité de décider ce soir de lancer ce projet, et qu'il souhaiterait avoir un prévisionnel (recettes/dépenses). Madame Marion LIZEROUX fait remarquer qu'il a été demandé de présenter les projets au conseil communal afin d'avoir l'aval des élus de la commune déléguée de Macot, or ce soir la présentation avait bien pour but de pouvoir poursuivre ce projet, et donc d'avancer sur la commercialisation de cet équipement. Il paraît en effet difficile de promouvoir un équipement que la collectivité n'est pas certaine de réaliser.

Le conseil communal valide la continuité de l'étude et l'avancement de ce projet.

DÉVIATION DU CHEF-LIEU

Monsieur le maire présente l'un des projets majeurs de ce mandat, et indique que l'évolution des études a permis de profiler un tracé beaucoup moins contraignant et qui ne pénalise pas certains bâtiments existants ; par ailleurs, ce nouveau tracé est plus doux et a vocation à être incitatif, le but étant bien entendu que les usagers prennent de préférence ce tracé, en lieu et place de la traversée du village.

Le directeur général adjoint urbanisme-technique explique que l'ensemble des tracés existants depuis 2006 ont été repris et travaillés, afin d'étudier le tracé le plus pertinent. L'idée étant de réaliser une route la plus linéaire possible, avec une pente très faible et des virages plus doux.

Avec cette nouvelle proposition, les parkings de la salle polyvalente ne sont pas impactés, les bâtiments de l'entreprise Perrière ne sont pas impactés non plus, et le rond-point ainsi que la nouvelle voirie sont décalés des riverains, ce tracé leur est donc plus favorable. Les descentes des réseaux sont évitées, les zones de remblais des mines sont également évitées.

L'étape suivante sera la prise de contact avec les propriétaires afin de demander l'autorisation d'aller effectuer les sondages qui permettront de poursuivre les études de faisabilité et les chiffrages de ce projet.

Le conseil communal valide la continuité des études et l'avancement de ce projet.

RÉGULARISATION DES ÉCRINS

Le dossier de régularisation des lots de la galerie des écrins est présenté au conseil communal, monsieur Patrice MEREL explique qu'il s'agit de réunir l'ensemble des lots afin, in fine, de n'avoir plus qu'un seul lot, et de sortir de la copropriété. La commune paie actuellement 24 000 euros, plus une quote-part de participation à la chaufferie, à l'entretien et à la réfection des galeries.

Après création de ce lot unique, la clé de répartition sera différente. De plus, monsieur le maire indique qu'il souhaite qu'une participation aux frais soit réclamée aux commerçants, par le biais de conventions.

Le conseil communal valide la création de ce lot unique ainsi que la validation des conventions de participation des commerçants aux frais.

PARKING 1800

Le directeur général adjoint urbanisme-technique indique qu'une 1ère phase de travaux a été réalisée, la phase 2 de ce parking va être engagée au printemps.

Il reste aujourd'hui 10 000 m³ à mettre en œuvre, qui seront mis en œuvre avec les remblais de l'hélistation (Bouclets).

L'appel d'offres sera lancé cette semaine.

Deux options : soit l'entreprise ira récupérer le matériau sur l'hélisurface, soit le matériau sera transporté sur l'aire de travaux et l'entreprise le mettra en œuvre.

Le stationnement des camions aménagés s'est bien passé, les occupants paient leur occupation, et la collectivité n'a plus les retours négatifs du caravaneige, dus à la cohabitation des camping-caristes et des camions aménagés.

Monsieur le maire rappelle que l'objectif est de permettre, sur ce parking, le stationnement de tous les véhicules qui restent en place sur des périodes longues (véhicules tampons).

Pour l'hiver prochain il faudra donc faire en sorte d'inciter les saisonniers à se stationner sur ce parking, en leur indiquant la gratuité de ce stationnement (100 places créées), et qu'ils n'auront pas à déplacer leurs véhicules. Par ailleurs, le déneigement devra être contrôlé hiver prochain car l'entreprise a été défaillante (plusieurs courriers envoyés à l'entreprise)

Monsieur le maire ajoute qu'une navette gratuite et qu'un escalier en caillebotis seront prévus pour l'hiver prochain.

Le conseil communal prend acte de l'avancement de ce projet.

Le conseil communal remercie le directeur général adjoint urbanisme-technique pour sa présentation très complète et détaillée.

CONVENTION ONF POUR L'ENCADREMENT DES JEUNES

Monsieur le maire indique que contrairement aux années précédentes, l'ONF ne veut plus prendre en charge la location du véhicule qui resterait donc à la charge de la commune (2 400 euros), en plus du montant de l'encadrement (13/15 000 euros par an), ces sommes étant à ajouter au coût pris en charge par la commune pour l'embauche des 8 jeunes (14 700 euros).

Monsieur Joël Ougier-Simonin rappelle qu'une étude avait été lancée pour créer un service communal, afin de ne plus avoir à financer cette convention.

Cette étude doit être travaillée avec les services du SIGP et l'ensemble des services de la Plagne Tarentaise.

Le conseil communal souhaite que l'étude de création d'un service avec encadrement par des chefs d'équipes communaux soit à nouveau étudiée, et présentée pour une éventuelle mise en place à l'été 2019.

OUVERTURE DES REMONTÉES MÉCANIQUES ÉTÉ 2018

Monsieur René ALLAMAND indique qu'une réunion de travail a déjà été organisée, afin de retravailler sur la répartition des liaisons, qui étaient selon lui, en déséquilibre.

Les coupures du midi ont également été travaillées pour être cohérentes.

Monsieur René ALLAMAND fait également remarquer que les travaux Bellecote/Belle Plagne vont être difficiles à lancer ce printemps avec les cumuls de neige. De plus, compte tenu du peu de passages, il est proposé une coupure Colorado sur le temps de midi (en cours de réflexion).

La Roche de Mio tournerait 5 jours sur 7, les colosses 7/7. Les pistes VTT Bellecote/Belle Plagne sont à redéfinir, en effet les liaisons actuelles sont compliquées.

Le travail sur la cohérence des ouvertures des liaisons et des accès commence à porter ses fruits, l'objectif étant de parvenir à une ouverture La Roche de 5 jours par semaine.

Le conseil communal prend acte de ces informations.

POINTS OFFICE DU TOURISME

Local reprographie et ancienne bagagerie : pour l'installation de chantier de construction savoyarde, l'OT demande si ils doivent toujours libérer le local reprographie et l'ancienne bagagerie (la question sera posée aux ST). Le projectionniste de Plagne Centre/Bellecote indique qu'il n'est pas compétent pour passer les DVD car il ne s'agit pas (selon lui) de films. Pour les demandes de passage de films, le technicien de l'OT est toujours sollicité. Monsieur Stefan KOUMANOV s'interroge sur ce fonctionnement car il lui semblait que l'Office du Tourisme ne devait plus intervenir sur les cinémas, mais uniquement dans le cadre de la gestion des salles, mandat qui a été confié à l'Office du tourisme par la commune.

Le conseil communal prend acte de ces informations.

UNION SYNDICALE BELLE PLAGNE

Madame Patricia BÉRARD souhaite faire un point concernant le fonctionnement de l'US, et notamment les dépenses supportées par les copropriétaires :

Budget de fonctionnement 390 000 euros supporté par les copropriétaires (subvention de 15 000 euros de la commune), dont notamment :

- Déneigement et nettoyage : 168 000 euros
- Tonte espaces verts 22 000
- Cotisation PK amont et aval : 24 000 et 38 000 euros
- Travaux d'entretien divers : 55 000 euros
- 25 500 euros Sogir et participation agent de surveillance
- 2 ascenseurs remplacés à Pégaze : 330 000 euros
- Liaison vers le haut 20 000 provisionnés
- Travaux de la rue du bas : 400 000 euros
- Caniveaux du bas : 43 000 euros /caniveaux du haut : 30 000 euros

La navette télécabine entre Bellecote et Belle Plagne est supportée par les copropriétaires. Les charges de l'Union Syndicale pour un appartement de 30m² sont annuellement de 240 euros et pour le Télécabine de 135 euros.

La commune paie l'éclairage public de Belle Plagne, qui est très déficient. La taxe de séjour pour Belle Plagne représente 430 000 euros.

Madame Patricia BÉRARD insiste sur le fait que les copropriétaires paient les frais relatifs au ramassage des OM à l'intérieur des parkings (50 000 euros).

Ce service particulier s'ajoutant pour les copropriétaires à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères due par tous les redevables de la commune.

Le conseil communal prend acte de ces informations et remercie madame Patricia BÉRARD pour ce point très détaillé.

TENNIS CHEF-LIEU

Madame Marion LIZEROUX explique qu'il n'est pas possible de faire encaisser les licences et la location des cours sur balle jaune (sur le logiciel) ; il faut donc travailler sur le paramétrage de balle jaune en fonction de l'obtention d'une licence, avec un tarif préférentiel pour les licenciés du club de La Plagne Tarentaise.

Le conseil communal prend acte de ces informations.

ACHAT D'UNE MAISON À MONTMERRY

Monsieur le maire souhaite présenter au conseil communal l'achat d'une maison à Montmerry.

Il explique que dans le cadre d'un parcours de découverte du patrimoine, des rénovations sont à prévoir pour une chapelle, une fruitière et une ancienne maison ;

Cette maison mise en vente à 55 000 euros ne peut pas être prise en charge dans le budget de La Cote d'Aime. Monsieur le maire propose de prendre en charge cet achat sur le budget de La Plagne Tarentaise.

L'intérêt de cette bâtisse réside dans le caractère authentique dans lequel elle a été conservée, et l'intérêt histo-

rique et patrimonial de son contenu.

Monsieur Joël OUGIER-SIMONIN indique être tout fait favorable, car pour lui, il n'y a plus aujourd'hui qu'un seul budget La Plagne Tarentaise, et qu'une seule commune.

Madame Corine MICHELAS est favorable à cette acquisition dans la mesure où l'intérêt patrimonial est préservé et développé sur le territoire.

Monsieur le maire indique qu'il souhaite recueillir l'avis du conseil communal pour ensuite proposer cette acquisition au conseil communal de La Cote d'Aime.

Le conseil communal approuve cette acquisition.

COMPTEURS LINKY

Monsieur le maire rappelle la polémique autour de l'installation de ces compteurs (risques sanitaires, contrôles des données, tarifs.....).

La question est de savoir si les communes ont les moyens d'interdire l'installation de compteurs sur leur territoire.

D'après une 1ère analyse sommaire, les communes n'ont pas le droit de délibérer, notamment lorsqu'elles ont délégué leur compétence (SDES).

Monsieur le maire informe cependant le conseil communal que deux communes de Savoie ont délibéré contre les compteurs Linky (St Pancrace et Champagny en Vanoise).

Le conseil communal demande que l'on poursuive les recherches concernant ce dossier.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 22 JANVIER 2018

Présents : M. Anthony Favre, maire,
Mmes Marie Suzanne Groetzing, Maryse Buthod, MM.
Roger Poussin, Roland Richermoz, adjoints
Mmes Isabelle Girod Gedda, Valérie Ferrari, Patricia Marchand Maillet, Sylvie Emprin, MM. Didier Anxionnaz, Francis Dancre, Anthony Tresallet, conseillers municipaux,
Absents - Excusés : MM. Yann Allain, Jérémy Bornand, Emmanuel Girond, conseillers municipaux

PRÉSENTATION DU RENDU DE L'AUDIT SUR LE COMPLEXE AQUATIQUE ESPACE PARADISIO ET AVENANT

Monsieur Roger POUSSIN présente Maître VIGNOT en charge du travail et de réflexion de rédaction sur l'avenant à intervenir avec la société RÉCRÉA. Il excuse par la même Monsieur ERARD en charge de l'audit, ce dernier étant retenu à Plagne Bellecôte et ne pouvant descendre présenter son travail du fait de la route coupée.

Il donne ensuite la parole à Maître VIGNOT qui rappelle qu'un audit a été souhaité pour analyser la situation et accompagner les élus dans leur prise de décision notamment sur le bien fondé de contracter ou non par voie d'avenant. Il rappelle ensuite l'historique de la DSP (Délégation de Service Public) initiale jusqu'au choix de RÉCRÉA retenu parmi les trois candidats.

Maître VIGNOT rappelle que le risque économique de la concession est supporté par le délégataire cependant les fréquentations estimées à titre prévisionnel ne sont pas au rendez-vous et des conditions imposées par la commune pour les entrées des scolaires et du CLSH se sont rajoutées. Une délibération de principe du conseil municipal en septembre 2015 fût prise pour la passation d'un avenant sous réserve des résultats de l'audit et de la légalité juridique, la commune se devant de garantir un équilibre financier. Il déroule les résultats de l'audit et indique que le principe d'un avenant remplit en l'espèce les conditions juridiques et légales requises ; il faut cependant que le conseil communal soit d'accord pour négocier ; la négociation impliquant nécessairement des efforts à faire du côté du délégataire en contre partie. Il suggère de recevoir les représentants du délégataire dans les semaines à venir à cette fin.

Arrivée de monsieur le maire, Anthony Favre, à 19h20 suite à une réunion à l'association des pays de Tarentaise Vanoise.

Il rappelle en outre que le comité de pilotage de suivi de la DSP doit être activé avec programmation de réunions à minima annuelles voire semestrielles à avoir avec le délégataire.

Il est évoqué l'équilibre précaire actuel. La négociation doit porter sur la politique tarifaire mais également sur la communication marketing inadaptée. Isabelle GIROD GEDDA intervient en indiquant qu'il ne lui semble pas normal que la commune doive combler les déficits si le délégataire s'est trompé dans son prévisionnel initial et que la fréquentation n'est pas au rendez-vous.

Patricia MARCHAND MAILLET indique quant à elle que le démarchage publicitaire est, notamment auprès des écoles, insuffisant voire inexistant ; on constate en effet pas ou très peu de communication de la part de la société RÉCRÉA ce qui est d'ailleurs largement mis en avant dans la synthèse de l'audit. Maître VIGNOT suggère de demander un vrai plan prévisionnel au niveau communication mar-

keting. Il passe en revue les différentes problématiques et pistes données.

Monsieur ERARD est alors contacté par téléphone afin de répondre aux éventuelles interrogations des conseillers. Il s'excuse tout d'abord de son absence tout à fait indépendante de sa volonté et poursuit en indiquant que le délégataire a fait son travail pour optimiser et mutualiser les dépenses mais :

- La communication est bien trop faible
- La dynamique par rapport à la population locale est absente.

Des efforts sont donc à faire par RÉCRÉA concernant notamment la politique tarifaire et la promotion du site. Cependant, ces deux points n'expliquent pas à eux seuls la différence qui existe entre le prévisionnel et le réalisé mais ils contribuent à ce déficit. De nouvelles idées d'attractions doivent être réfléchies pour augmenter l'attractivité du site.

Isabelle Girod Gedda propose de délocaliser par exemple les soins du corps dans un local des Coches : idée à chiffrer et à faire étudier.

D'autres idées telles que les bains nordiques ou de nouvelles attractions en remplacement du splashpad pourraient augmenter l'attractivité du site.

Anthony Favre demande aux conseillers s'ils ont d'autres questions ou remarques à formuler. En l'absence de réponse, Monsieur ERARD poursuit en indiquant qu'il a procédé à la comparaison des tarifs des entrées de divers équipements de même gamme ou de gammes différentes et que le déficit actuel relevé sur le complexe aquatique de Montchavin est en quelque sorte « raisonnable » comparé à ce qui peut être observé sur d'autres sites. La situation ne paraît pas si catastrophique mais des efforts sont naturellement à faire de la part du délégataire notamment en terme de communication numérique.

Anthony FAVRE attire l'attention du conseil sur le déficit qui existe depuis 2012 et qu'il faut absolument conserver cet équipement en station en ramenant un équilibre « donnant-donnant » entre la collectivité et le délégataire. Il faut que chacun fasse un pas vers l'autre. Un rendez-vous rapide doit être programmé d'ici fin février avec le délégataire pour évoquer tous les points visés ci-dessus.

RETENUE COLLINAIRE LES COCHES

Monsieur Roger POUSSIN évoque le projet envisagé pour la retenue collinaire des Coches. L'acquisition de parcelles supplémentaires est nécessaire pour pouvoir réaliser les travaux ; un courrier a été rédigé aux sept propriétaires concernés pour une acquisition amiable et à défaut, si problème, de lancement d'une DUP. L'achat du foncier est à la charge de la commune et les travaux seront financés par la SAP. Le travail avec le cabinet foncier pour conduire les démarches jusqu'à la rédaction des actes administratifs ayant même valeur que les actes notariés est en cours ; les honoraires du cabinet seront de l'ordre de 3000€ à 3500€ et le prix d'achat proposé sera de l'ordre de 0,50 €/m².

Monsieur Didier ANXIONNAZ demande quelle sera la surface à acquérir au titre de ces parcelles supplémentaires. Monsieur Roger POUSSIN lui répond que cela représentera environ 2000 m².

Monsieur Didier ANXIONNAZ demande si la régularisation foncière s'effectuera aussi sur la partie sur laquelle la commune n'est actuellement par propriétaire : à étudier.

AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

Monsieur Anthony FAVRE présente des photographies des aménagements qui seront proposés (cavernes, columbarium, jardin du souvenir, nouvelles tombes). Il est prévu du marbre rose.

Le montant de ces équipements doit s'élever à environ 50 000€ H.T suite à réception de plusieurs devis.

PRÉSENTATION INVESTISSEMENTS CENTRE DE SECOURS D'AÏME

Monsieur Anthony FAVRE présente les investissements intervenus au Centre de Secours d'Aïme cette année qui s'élèvent à 43 616,15€. Il indique que Bellentre paie au SDIS chaque année, environ 80 000€ de contribution.

DEVENIR DU LOCAL COIFFURE DES COCHES

Madame Maryse BUTHOD indique que Madame CHAMBRET a cessé son activité et a quitté le local fin décembre 2017. Un état des lieux a donc été fait. Monsieur Anthony FAVRE demande aux conseillers ce qu'il est possible d'envisager pour ce local. Il souhaite qu'un élu s'occupe de ce dossier et étudie ce qu'il est possible de faire de ce local. Il charge Madame Maryse BUTHOD de cette affaire.

De l'avis de tous, c'est la notion de services à la personne qui manque aux Coches. Pousser l'étude et les recherches en ce sens. Un encart publicitaire est à faire passer sur la Tarentaise Hebdo et le Dauphiné Libéré concernant ce local à louer ainsi qu'un démarchage des écoles de coiffure et d'esthéticienne. La proposition du local est à faire aux coiffeurs des alentours pour dégager un saisonnier pendant les saisons ainsi qu'une proposition à RÉCRÉA pour une annexe de soins comme visé supra.

Monsieur Anthony FAVRE remercie madame Maryse BUTHOD de faire le nécessaire en ce sens.

INFORMATION PAIEMENT PAR ÉCHÉANCIER LA POYA

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que le restaurant « LA POYA » est redevable à ce jour de 28 999,90€ au titre des loyers 2017. Ils ont proposé un échéancier pour le versement de 4 x 6 000€ d'ici fin avril. Un courrier va partir en réponse en indiquant qu'au terme de cet échéancier, un restant dû de 4 999,90€ sera toujours à payer et qu'en parallèle un titre de recettes de 14 500€ au titre du loyer du 1er semestre 2018 sera émis à leur rencontre. L'acceptation de l'échéancier doit être acté par la perceptrice en tout état de cause.

Madame Maryse BUTHOD souhaiterait que l'échéancier soit discuté avec la commune et que les sommes dues au titre de 2017 soient régularisées d'ici la fin de saison.

Monsieur Anthony FAVRE souhaite les rencontrer et a demandé un rendez-vous à ce sujet.

LIVRAISONS À MONTCHAVIN

La borne escamotable doit éviter les livraisons en journée. Comment les camions de livraisons peuvent-ils se retrouver dans Montchavin en dehors des heures autorisées ? Attention aux risques de ne pas pénaliser les commerçants.

Monsieur Anthony FAVRE demande alors ce que l'on peut faire.

Isabelle Girod Gedda demande de répertorier les camions livrant en dehors des heures d'ouverture de la borne pour éviter les abus et pour voir la récurrence de leurs passages.

Un courrier est à faire aux acteurs économiques en leur indiquant que s'ils ont l'habitude d'ouvrir la borne esca-

motable, nous le signaler en mairie pour que l'on puisse faire des courriers pour respecter les horaires.

DEMANDE D'ACCÈS À LA BORNE ESCAMOTABLE DE MONTCHAVIN

Une demande d'accès a été faite en mairie par courriel pour un accès au centre de Montchavin par la borne escamotable.

Monsieur Anthony FAVRE fait lecture de cette requête et demande son avis au conseil communal.

La personne ne remplissant pas les conditions d'ayant-droit et la demande n'étant faite que pour satisfaire un confort de la clientèle ne souhaitant pas se déplacer à pieds, le conseil communal émet un avis défavorable. Une réponse en ce sens sera faite.

INFORMATION AFFAIRE « TIFFANY ALICIA » (AUDIENCE D'INCIDENT DU 11/01/18 ET MISE EN DÉLIBÉRÉ AVEC ORDONNANCE PRÉVUE LE 01/02/18)

La directrice générale adjointe indique que la radiation du rôle de l'appel n'a plus lieu d'être. Elle rappelle que la commune a interjeté l'appel du jugement rendu le 20 juin 2017 et que cet appel est toujours en cours.

INFORMATION SUBVENTION OT, DIFFÉRENCE DES COTISATIONS ET ANALYSE BUDGÉTAIRE

Monsieur Anthony FAVRE rappelle les discussions qui ont eu lieu sur ce point. Les acteurs économiques qui ne cotisent pas ou plus n'ont pas lieu de se trouver sur le site au même titre que ceux qui cotisent. Ce dossier sera réétudié cette année pour rétablir l'équité. Une rencontre avec le VVF est à avoir pour évoquer tous ces chiffres dans le cadre, notamment, de la discussion avec le complexe aquatique. Un entretien a eu lieu avec le Président de l'OTGP suite à des réclamations.

POINT SUR LA COMMISSION DES FINANCES DU 15/01/18

Madame Maryse BUTHOD indique avoir demandé à la directrice générale des services, la transmission des documents présentés en commission des finances. Elle transmettra ledit document, à réception, aux conseillers.

Monsieur Anthony FAVRE réitère sa demande pour que les élus soient impérativement représentés lors des commissions.

DOSSIER FONCIERS

Monsieur Roger POUSSIN fait part de l'offre de Madame BERTHIER, propriétaire de parcelles à Bonconseil du Haut pour les vendre à la commune. La commune en profiterait donc pour réaliser sur ces parcelles, un parking public sur Bonconseil du Haut permettant ainsi de résoudre partiellement, dans ce hameau, le souci de stationnement. Accord de principe du conseil communal. Dossier à suivre.

POINT SUR LES ÉCOLES

Une réunion a eu lieu en mairie suite à la réception d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie indiquant vouloir supprimer un poste à Montchavin induisant la fermeture d'une classe, de faire descendre toutes les maternelles à Bonconseil et il resterait donc un classe unique à Montchavin du CP au CM2. Madame Isabelle Girod Gedda indique en premier lieu qu'il se poserait un problème de transport non obligatoire jusqu'à 6 ans donc pourrait priver d'école les maternelles, à moins d'instaurer à Montchavin une classe unique de la petite section jusqu'au CM2 ce qui ne paraît pas envisageable.

En conclusion de la réunion, il a été décidé de faire un courrier à l'Inspecteur pour lui indiquer cette problématique de transport, d'essayer de trouver des enfants pour Montchavin en âge d'aller à l'école. Il est indiqué qu'a priori, faire descendre toutes les maternelles à Bonconseil ne résoudra rien. Le souhait est de garder une école encore cette année.

Monsieur Anthony TRESALLET indique une nouvelle fois avoir le sentiment d'avoir perdu 4 ans depuis le début du mandat à ne pas avoir rassemblées les écoles sur Bellentre.

Monsieur Anthony FAVRE attire l'attention du conseil sur le fait que la démographie sur La Plagne Tarentaise a chuté de 2.5 % ces dernières années alors que celle d'Aime-La-Plagne parallèlement a augmenté de 2.5 %.

Madame Sylvie EMPRIN évoque la possibilité déjà énoncée de faire un regroupement à 2 niveaux. Dans un premier temps, ramener Bonconseil à Bellentre mais aussi d'accueillir tous les petits de maternelles des communes historiques de Bellentre et Macot à Bellentre et tous les grands à Macot.

Madame Valérie FERRARI demande pourquoi on ne pour-

rait pas faire descendre les enfants de Montchavin à Bellentre.

Monsieur Anthony FAVRE évoque un problème de transport et madame Isabelle GIROD-GEDDA indique que l'école de Montchavin est à ce jour l'équipement le plus moderne et qu'il serait dommage d'en priver les enfants.

Madame Isabelle GIROD GEDDA et monsieur Anthony FAVRE rappellent que le départ des militaires a fait perdre 10 % des effectifs des écoles et que l'on a vu 10 enfants scolarisés à Bellentre partir dans d'autres écoles d'où la problématique des effectifs aujourd'hui.

Monsieur Anthony FAVRE souhaite l'avis du conseil communal. Une majorité se dégage pour le projet de ramener l'école de Bonconseil à Bellentre mais en parallèle, de mettre en place un projet global sur la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise, sans quoi il n'y a pas lieu de construire un projet d'ensemble.

COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE

COMMÉMORATION DU CESSEZ LE FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Macot La Plagne

Lundi 19 mars avait lieu, au monument de Macot chef-lieu, La Plagne Tarentaise, la commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, accompagné de Georges BÉRARD, président de l'association des anciens combattants, ont lu les discours officiels avec une pensée pour toutes les douleurs endurées et toutes les familles déchirées et endeuillées. Ces années de guerre ont durablement marqué notre société. Soixante ans après 1958, nous nous souvenons qu'elles ont eu pour conséquence la transformation durable de notre République.

Après les discours officiels, monsieur le maire a remercié Georges BÉRARD, les porte-drapeaux et les personnes venues se recueillir. Puis il a salué la présence d'Auguste PICOLLET, conseiller départemental, de Lucien SPIGARELLI, président de la communauté de communes des Versants d'Aime, des élus de La Plagne Tarentaise, ainsi que du chef de centre d'incendie et de secours de La Plagne le lieutenant LOÏC DE CARLI et ses hommes, Toute l'assemblée a ensuite été conviée à partager le verre de l'amitié.



Bellentre

Le 19 mars 1962, il y a 56 ans, le cessez-le-feu proclamé en Algérie mettait fin à dix années de guerre. Une cérémonie du souvenir s'est déroulée à 18h00 devant le monument aux morts, en présence d'Anthony FAVRE, maire, des anciens combattants de l'Arac, et d'une faible participation de la population locale. Après le dépôt d'une gerbe, une minute de silence a été observée. Dans son allocution, Guy BOURGEOIS, président de l'Arac, a évoqué les événements de cette guerre qui a marqué la jeunesse de l'époque. Sur 3 millions d'hommes qui ont servi en Afrique du Nord, 30 000 ont perdu la vie et 300 000 autres sont revenus blessés. Il a également salué la mémoire d'Aimé Favre, jeune combattant Bellentrais, fauché d'une rafale de mitrailleuse, le 3 mars 1960, près de Bogny, en Algérie.



La Côte d'Aime

Lundi 19 mars avait lieu, au monument aux morts de la commune déléguée de La Côte d'Aime, La Plagne Tarentaise, la commémoration du cessez le feu de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Daniel RENAUD, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, accompagné d'André SYLVESTRE, président de l'association des anciens combattants, ont lu les discours officiels honorant la mémoire des combattants, des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des membres des forces supplétives ou assimilés, des forces de l'ordre originaires de métropole et d'Afrique du Nord ; sans oublier les civils de toutes origines, de toutes confessions, victimes d'exactions, de représailles, déracinés de leur terre natale et désespérés à leur arrivée en métropole.

Après le dépôt de gerbe et les discours officiels, toute l'assemblée a ensuite été conviée à partager le verre de l'amitié.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

SPECTACLE ÉCOLE DE PLAGNE CENTRE

Les enfants de l'école de Plagne Centre ont convié leur famille à un grand spectacle le jeudi 29 mars 2018 à la salle des congrès.

Traditionnellement, ce spectacle est organisé avant la fin de saison et le départ des petits saisonniers. Bravo aux professeurs et aux enfants pour ce très beau spectacle !



PYJAMA PARTY LA PLAGNE

Retour en images sur la pyjama party de La Plagne, qui a eu lieu le 05 avril dernier, avec les équipes de la bibliothèque, de la crèche et de la garderie. Une vingtaine d'enfants, accompagnés de leurs parents, sont venus assister au spectacle



DÉPART EN RETRAITE

Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise avaient convié l'ensemble du conseil municipal et du personnel à la réception organisée en l'honneur de Jacques VIBERT, directeur du service urbanisme le 27 mars dernier. Après 27 ans d'une carrière riche et exemplaire à la commune de Macot La Plagne puis de La Plagne Tarentaise, Jacques VIBERT a fait valoir ses droits à la retraite. Jean Luc BOCH, maire de La Plagne tarentaise, accompagné de Patrice MEREL, 1er adjoint chargé de l'urbanisme, l'a remercié chaleureusement pour la qualité de son travail et sa disponibilité durant toutes ces années. Il lui a souhaité de bien profiter de son nouveau temps libre pour satisfaire ses passions. Jacques VIBERT a remercié l'ensemble des personnes présentes, avec beaucoup d'émotion. Jean Luc BOCH, maire a ensuite convié l'assemblée autour d'un buffet convivial.



Jacques Vibert, entouré de monsieur le maire et des élus de La Plagne Tarnetaise

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Une réunion publique d'information sur le redémarrage des travaux de la place Perrière a eu lieu mardi 10 avril au cinéma de Plagne Centre. Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, accompagné de Gérard Montillet, adjoint aux travaux et de Loïc HARDOUIN, directeur technique ont présenté les différentes phases du chantier programmé jusqu'à la fin de l'été 2018.

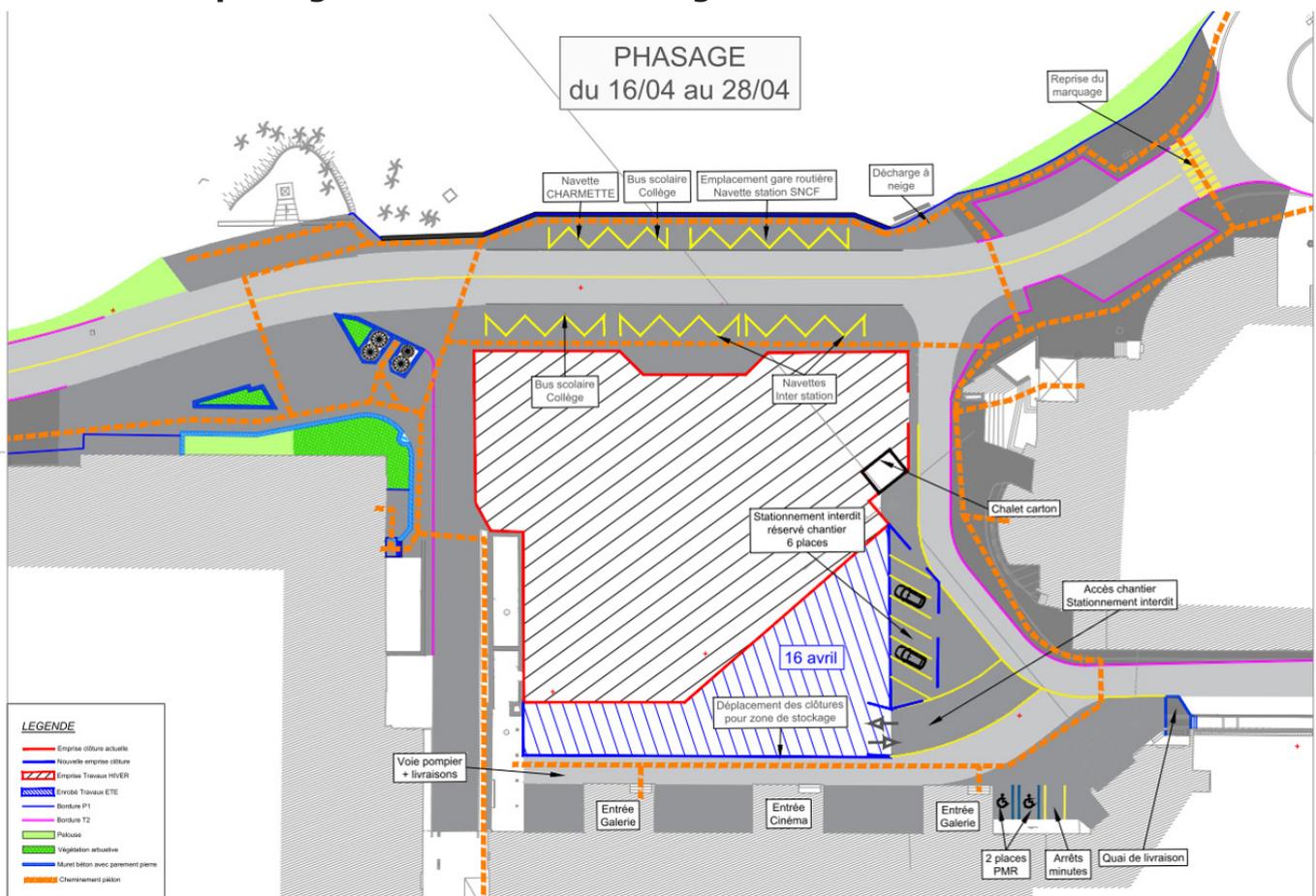
Rappelons que dès l'hiver prochain, la place Perrière accueillera un nouveau bâtiment regroupant l'accueil de l'office de tourisme, un musée, un bar snack et un bowling ainsi qu'une patinoire sur la place.

Les élus et les intervenants ont profité de cette réunion pour évoquer également le nouveau bâtiment des Lodges 1970, qui lui abritera de nombreux appartements mais aussi un cabinet médical et de kinésithérapie, les locaux de la gendarmerie, des pompiers et de la police municipale, un parking public de 52 places. Le maire, Jean Luc BOCH, a indiqué qu'afin de limiter au maximum les nuisances visuelles et sonores, le gros œuvre sera réalisé à l'intersaison du printemps jusqu'au début de l'été. Les travaux les moins impactants seront effectués durant la saison estivale.

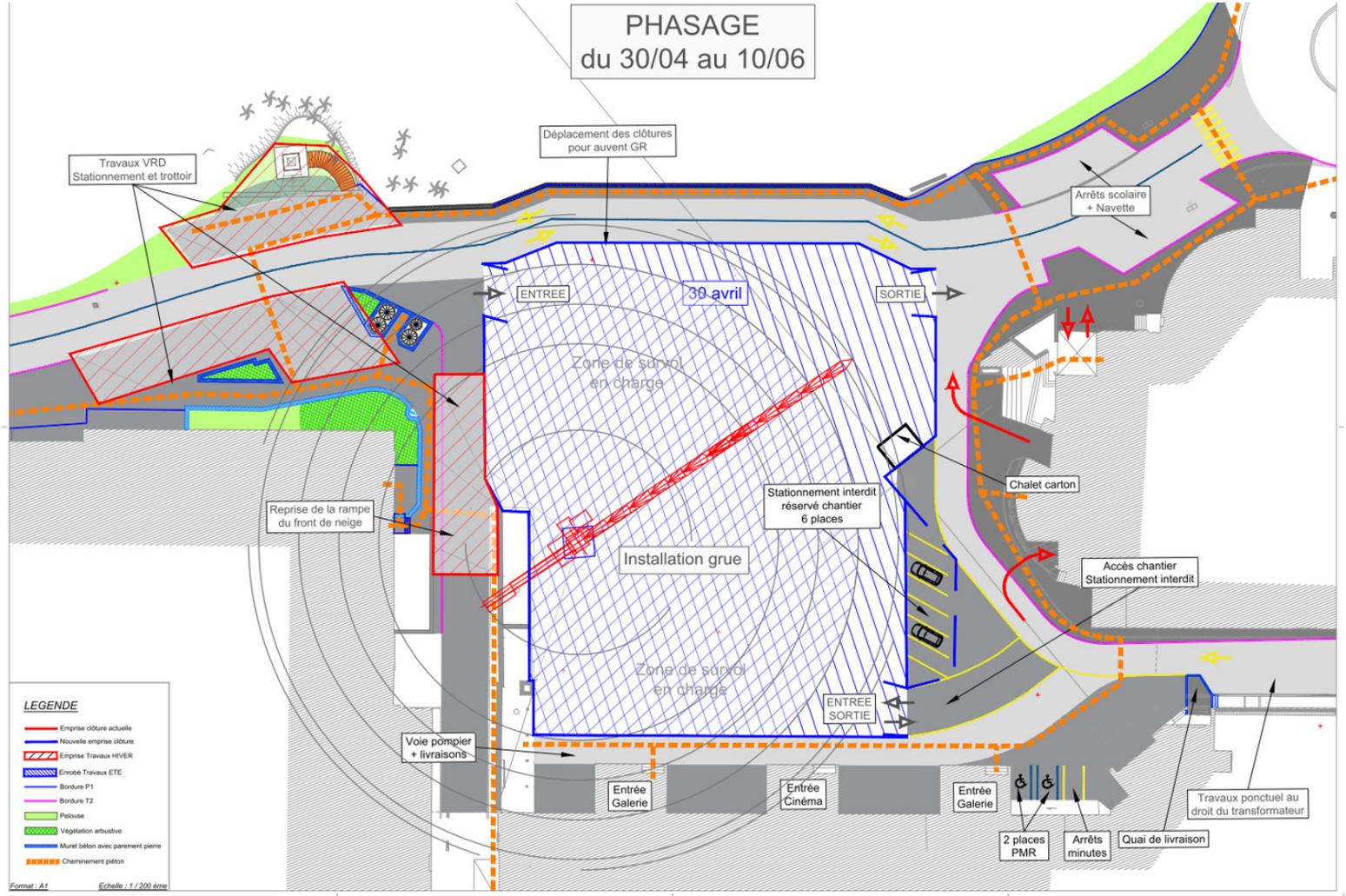


Monsieur le maire, monsieur Gérard Montillet, adjoint aux travaux et les intervenants.

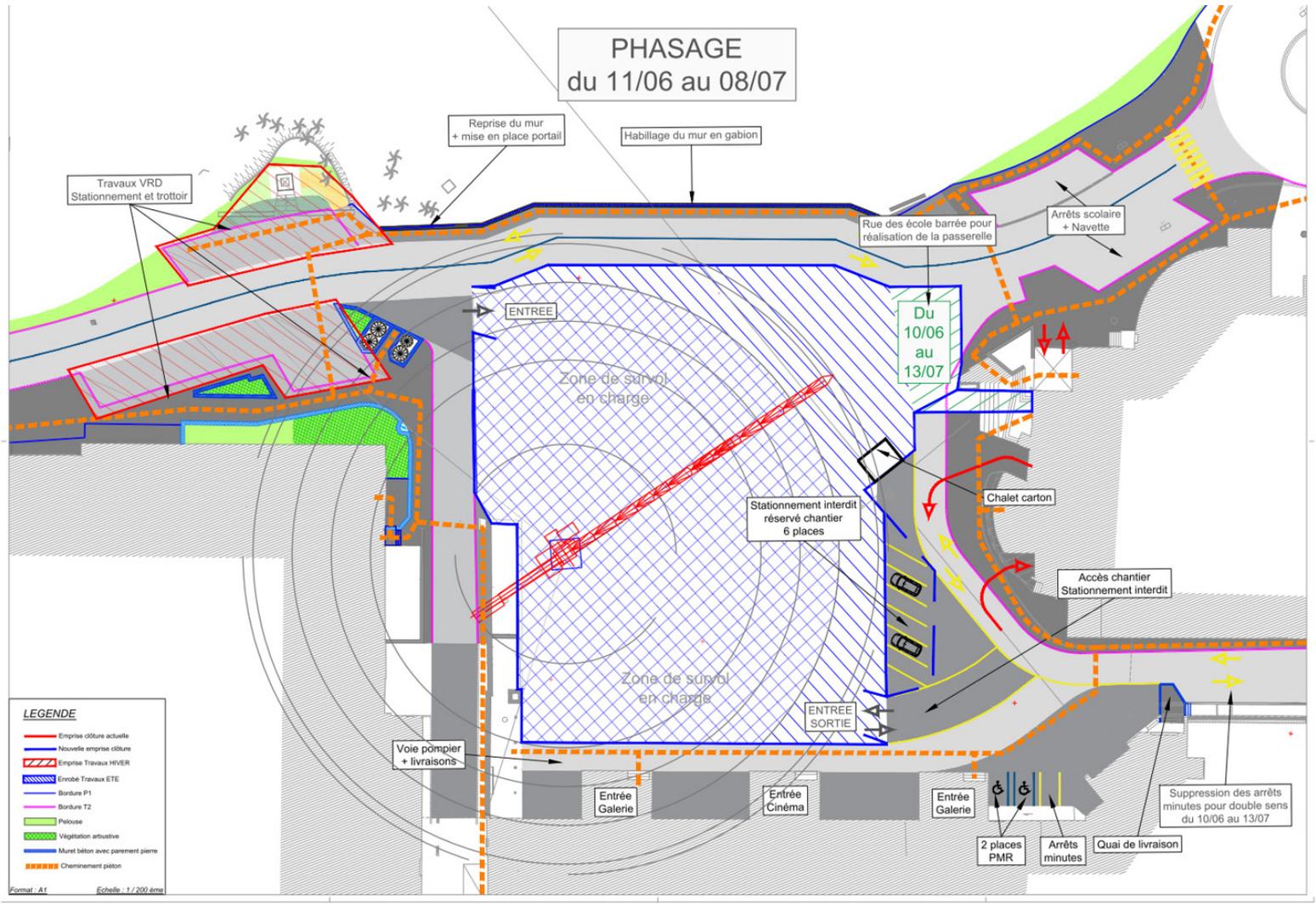
Les différents phasages du chantier de la Plagne Perrière



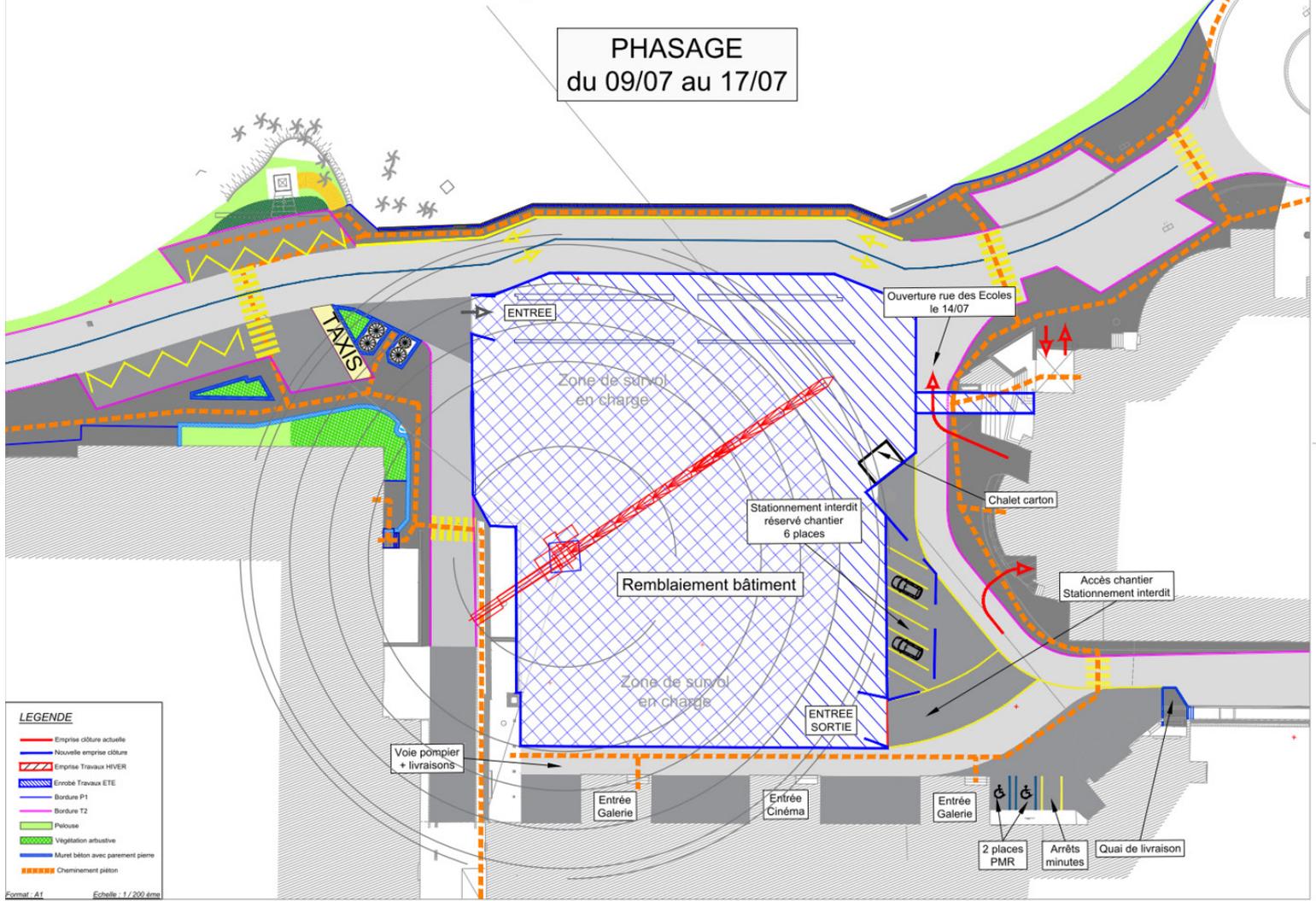
PHASAGE du 30/04 au 10/06



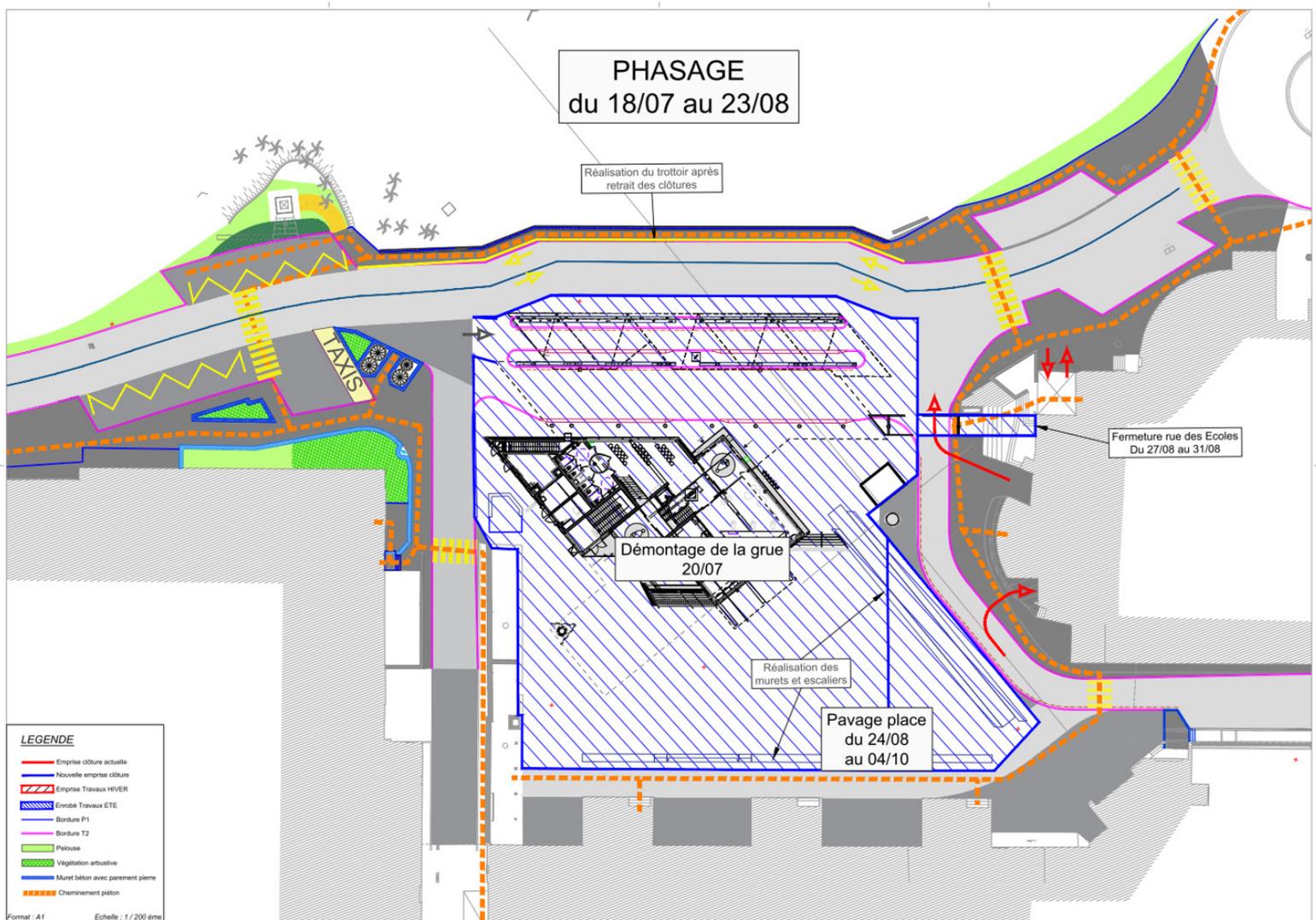
PHASAGE du 11/06 au 08/07



PHASAGE du 09/07 au 17/07



PHASAGE du 18/07 au 23/08



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

PYJAMA PARTY LA CÔTE D'AIME

Une vingtaine d'enfants en pyjama et accompagné d'un ou de deux parents étaient venus assister à la Pyjama Party à la Côte d'Aime le 16 mars dernier. Théâtre d'ombres, raconte-tapis, chanson, lecture, musique, la soirée fut rythmée par une mise en scène préparée par Marie du RAM de l'EAC et Laure de la bibliothèque, accompagnées par deux bénévoles.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Jeudi 24 mai 2018 16h30 à 19h30

Jeudi 22 juin 2018 8h30 à 11h30

Jeudi 20 septembre 2018 16h30 à 19h30

Jeudi 19 octobre 2018 8h30 à 11h30

Jeudi 22 novembre 2018 16h30 à 19h30

Jeudi 14 décembre 2018 8h30 à 11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

INFORMATION TRAVAUX



Des travaux relatifs aux purges et mise en place de grillage auront lieu du 23 avril au 25 mai 2018 à l'aval de la commune déléguée de Belleentre. Durant cette période, la circulation des véhicules se fera sur voie unique à sens alternés et réglés par feux tricolores ou piques K11 sur une longueur maximum de 150 mètres. Le dépassement sera interdit. La vitesse sera limitée à cinquante km/h. La circulation sera interrompue pour des durées de 10 minutes maximum. Le nombre d'interruption de circulation est limitée à 6 par jour.

Commémorations de l'armistice de la seconde guerre mondiale

Mardi 8 mai 2018

La Côte d'Aime - 10h00 - Monument aux morts

Bellentre - 11h00 - Arbre de la liberté

Valezan - 11h30 - Monument aux morts

Macot La Plagne - 11h45 - Monument aux morts de Macot La Plagne

Film «Gloires et déshonneur» de Richard Delay

Mardi 8 mai 2018 - 20h

Salle des fêtes de la commune déléguée de La Côte d'Aime - Organisé par le syndicat d'initiative de la Côte d'Aime

Guerre 39-45 : Les conséquences sont parfois catastrophiques, par exemple dans le massif des Bauges, où les résistants payent de leur vie des actions trop téméraires.

Moment d'échange et de témoignage sur cette période sombre de l'histoire.

Participation libre, déconseillée au moins de 10 ans.

Bib en fête

Dimanche 27 mai 2018
15h-18h

Bibliothèque de la commune déléguée de la Côte d'Aime - 2ème édition

Lectures, jeux, goûter offert par le syndicat d'initiative de la Côte d'Aime, spectacle à 17H : Bobines et Flacons de la compagnie Artiflette.

Gratuit

Fête de l'Association des Parents d'Elèves - Macot chef lieu

Samedi 16 juin 2018

Vide Grenier dès 08h00

Kermesse à partir de 14h dans la cour de l'école Albert Perrière - Macot chef lieu

Dès 18h30 démonstrations de danses suivies d'un apéritif dansant avec le groupe NOIZ

Petite restauration, gâteaux, crêpes, buvette tout au long de la journée

Journée d'entretien des ruisseaux et sentiers

Samedi 16 juin 2018

Commune déléguée de La Côte d'Aime

Organisé par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime

Information et inscription au 04 79 55 69 25

Concert - chorale de Mabelvoy

Vendredi 22 juin 2018 20h30

Organisé par l'association des Vergers de Macot La Plagne

Entrée libre

Répertoire large et variée : variété, jazz, classique, renaissance ...

Enquête publique

Révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Macot La Plagne

Du 23 avril au 25 mai 2018 à 17h00

M. BOITEUX Gérard commissaire enquêteur sera présent en mairie de La Plagne Tarentaise les :

Lundi 23 avril 2018 de 09 H 00 à 12 H 00

Lundi 14 mai 2018 de 14 H 00 à 17 H 00

Vendredi 25 mai 2018 de 14 H 00 à 17 H 00

Le dossier peut être consulté sur un poste informatique en mairie de LA PLAGNE TARENTAISE (Macot) aux heures et jours habituels de ladite commune.

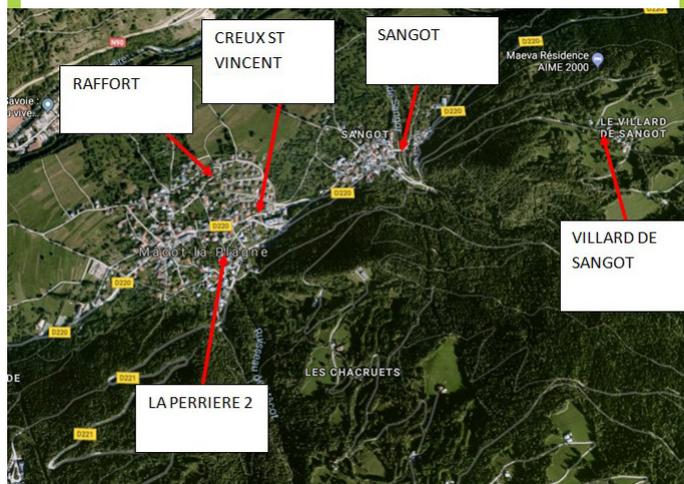
sur le site internet de la commune : <https://www.laplagne-tarentaise.fr> et les observations du public pourront également être communiquées, pendant le délai de l'enquête par voie électronique sur/via le site internet de la mairie de LA PLAGNE TARENTAISE : <https://www.laplagne-tarentaise.fr> ou mairie@laplagne-tarentaise.fr

Enfouissement réseaux HTA

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux HTA dans la traversée du chef-lieu de Macot La Plagne du 23 mai au 05 juin 2018, des coupures très brèves (de l'ordre de quelques secondes) pourront avoir lieu afin de passer d'une source d'alimentation à l'autre.

Lieu exact :

- La Perrière (Locawatt Rhône-Alpes)
- Raffort (Enedis SERVAL)
- Creux Saint Vincent (Enedis SERVAL)
- Sangot (Enedis SERVAL)
- Le Villard de Sangot (Locawatt Rhône-Alpes)



Prefecture/Sous-Prefecture

La préfecture de Savoie et la sous-Préfecture vous informent de leurs jours de fermeture :

- Vendredi 11 mai
- Vendredi 2 novembre
- Lundi 24 décembre
- Lundi 31 décembre